

# L'Action NATIONALE

Volume LXXVI, numéro 10, juin 1987

MÉMOIRE DE LA LIGUE  
SUR L'ENTENTE DU LAC MEECH  
(page 883)



Vétéran des luttes linguistiques et constitutionnelles des vingt-cinq dernières années, François-Albert Angers est également présent dans le combat contre l'entente du Lac Meech, qui peut être beaucoup plus long que l'on pense.

# La Ligue d'Action Nationale

---

**Président honoraire: François-Albert Angers**

<b>Président du Conseil:</b> Yvon Groulx	<b>Directeurs:</b> Richard Arès Thérèse Baron René Blanchard Paul-A. Boucher Jacques Boulay Guy Bouthillier Michel Brochu Louise C.-Brochu Marcel Chaput Jean-Charles Claveau Claude Duguay Pierre Dupuis Philippe Gélinas	Alban Jasmin Marcel Laflamme Jean-Marc Léger Georges Meyers Denis Monière Jacques-Yvan Morin Anna L.-Normand Jean-Marcel Paquette Charles Poirier Gilles Rhéaume Jean-Jacques Roy Léonard Roy André Thibaudeau
---	--	--

---

## **Action nationale**

revue d'information nationale  
qui lutte pour l'indépendance du Québec

---

## **Fondation Esdras Minville**

société recueillant des fonds  
destinés à des activités nationales

---

## **Clubs de la République**

association de jeunes réunis  
pour préparer l'indépendance du Québec

---

## **Éditions françaises**

société de publication de dossiers  
destinés à un cercle de lecteurs abonnés

---

## **Enquête nationale**

recherche par des spécialistes  
sur l'avenir constitutionnel du Québec

---

## **Assises nationales**

convocation des forces vives du Québec  
pour réaliser la cohésion nécessaire

---

82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3  
(514) 845-8533

---

# **l'Action**      **NATIONALE**

---

Volume LXXVI, numéro 10, juin 1987

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>LIGUE D'ACTION NATIONALE:</b>	Mémoire sur le Lac Meech . . . . .	883
<b>GROUPE DE PERSONNALITÉS:</b>	Prix de l'adhésion du Québec . . . . .	888
<b>GUY BOUTHILLIER:</b>	Les entraves au redressement linguistique . . . . .	891
<b>JEAN-LOUIS BOURQUE:</b>	Une entente factice . . . . .	898
<b>COMTE DE PARIS:</b>	Allocution à Québec . . . . .	900
<b>JEAN-LOUIS BOURQUE:</b>	L'affirmation johnsonnienne . . . . .	904
<b>RENÉ BLANCHARD:</b>	La vie de nos jeunes . . . . .	907
<b>JACQUES LACOURSIÈRE:</b>	La langue continuellement menacée . . . . .	909
<b>LÉO RAYNAULT:</b>	Les octrois aux minorités . . . . .	912
<b>CLUB SOUVERAIN DE L'ESTRIE:</b>	Pour une liberté complète d'action . . . . .	916
<b>JEAN-CHARLES CLAVEAU:</b>	L'homogénéité du Saguenay- Lac Saint-Jean (1) . . . . .	921
<b>MARCEL G. PÉPIN:</b>	Les réfugié-e-s . . . . .	928
<b>LÉANDRE FRADET:</b>	Xénophobes, les Québécois? . . . . .	934
<b>MAURICE LEBEL:</b>	Jean Guitton . . . . .	937
<b>GÉRARD TURCOTTE:</b>	L'actualité en bref . . . . .	941
<b>ROSAIRE MORIN:</b>	Section économique . . . . .	946
	Index 86-87 . . . . .	968

---

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

---

# L'ACTION NATIONALE

## revue d'information nationale

---

**Directeur:** GÉRARD TURCOTTE

**Administrateur:** JEAN GENEST

**Administrateur-adjoint:** DONAT PLANTE

**Secrétaire:** MONIQUE TREMBLAY

---

### Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00	50,00
Abonnement de soutien	35,00	

---

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

---

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

---

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2<sup>ième</sup> trimestre 1981

---

82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3  
845-8533

Courrier de la deuxième classe  
Enregistrement numéro 1162

---

## Mémoire sur le Lac Meech

---

par LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Texte du mémoire

préparé pour la Commission parlementaire  
sur le projet constitutionnel du Lac Meech,  
mais sa demande de comparaître a été refusée.

En pareille circonstance, lorsqu'il s'agit d'engager l'avenir, de façon majeure sinon irrémédiable, il convient, il faut même, prendre du champ.

La mémoire collective, puisque tel est le sens de notre devise «Je me souviens», doit nous rappeler pourquoi et comment nous sommes venus sur cette terre d'Amérique, ce que nous y faisons depuis, quelle y est notre situation présente et à quel avenir nous pouvons y aspirer. Passé, présent et avenir sont intimement liés. Notre héritage d'aujourd'hui, c'est le destin du projet français d'hier, c'est-à-dire sa résultante géo-politique, mais aussi son code originel, nonobstant ses altérations. Nous sommes, à la fois, ce que nous sommes devenus, mais aussi ce que nous voulions devenir. La Pologne ne se résume pas à la Pologne géopolitique d'aujourd'hui. Elle comprend aussi bien celle d'hier que celle de demain, ou l'inverse. Bref, nous sommes une conscience permanente, irréductible à toute autre.

Que dit-elle cette conscience? Elle dit qu'à travers divers régimes et leurs vicissitudes (Régime français, Régime anglais, Confédération), le peuple que nous formons, depuis son code originel franco-chrétien, tend vers son accomplissement, malgré une précarité qui ne cesse de se perpétuer, à de multiples égards et sous divers rapports. L'accomplissement le plus instamment recherché, mais jamais pleinement obtenu (objectif fuyant s'il en est) a été, est et sera la libre disposition de nous-mêmes. C'est à cet aulne, qu'il faut juger les divers régimes constitutionnels qui nous ont été proposés ou plutôt imposés.

L'histoire n'hésite pas longtemps entre l'Acte de Québec de 1774 et l'Acte d'Union de 1840, quant à la mesure d'existence que ces deux régimes nous ont laissée. Notre conscience fait de

l'Acte de Québec, notre Grande Charte, restaurant et consacrant les fondements de notre existence; langue, religion, droit, institutions, etc... L'Acte d'Union est venu, au contraire, comme mesure punitive, après les Patriotes, attenter à ces assises fondamentales. C'est un Acte honni de notre conscience collective et son symbole, Lord Durham, voué aux gémonies.

L'Acte constitutionnel de 1791 et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 sont plus controversés et effectivement plus controversables. Retenons du premier, qu'en séparant le Haut-Canada, l'Ontario d'aujourd'hui, du Québec d'alors, pour donner celui d'aujourd'hui, il s'est trouvé à confirmer le caractère français et catholique du «pays du Québec», appelé «Province of Québec» dans l'Acte de 1774. Cet Acte avalisait aussi la perte stratégique de territoire au sud des Grands Lacs, telle que stipulée au Traité de Paris de 1783. Mais c'est là une autre histoire.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a allumé, quant à lui, une controverse, qui dure depuis la première conférence de 1864. Y avons-nous perdu ou gagné? Y a-t-on mis fin au rapport vainqueur-vaincu de 1760? La Confédération succède-t-elle vraiment au Régime anglais ou est-ce la Conquête, se continuant par d'autres moyens? Le fait est qu'elle est passée de justesse, chez les députés du Bas-Canada au Parlement du Canada-Uni. Et qu'on n'a pas osé la soumettre, par voie référendaire, au suffrage direct de l'électorat. Au plan de la légitimité, on ne peut pas dire qu'il s'agit d'un départ foudroyant.

Cent ans, ou quelque, après, le dossier reste ouvert ou fermé, selon le cas. Ce grand Canada est à nous, mais à condition de ne le proclamer qu'à distance respectable et d'en garder l'implication toute nominale. Le grand déploiement du Canada français n'a pas eu lieu! Car celui-ci coïncide à 90% avec le Québec, voire presque à 100%, si l'on inclut la périphérie limitrophe acadienne et ontarienne. Les supposés droits du français n'ont tenu le coup, nulle part, devant des majorités, toutes aussi tyranniques, les unes que les autres, à cet égard. La seule vraisemblance du grand Canada bilingue ne tient qu'à la poussée (ou bouffée?) autonomiste du Québec moderne, à qui il faut bien offrir quelque chose: un «certain bilinguisme» dans les institutions fédérales, au gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans

certaines pratiques administratives ontariennes. Les événements du Manitoba, depuis Riel jusqu'à nos jours (Saint-Boniface ne répond plus), constituent la signature même de notre déroute, comme peuple «canadien», sous le régime de la Confédération, dont la dynamique profonde est essentiellement unitaire. Par tout, sauf au Québec — et encore y a-t-il glissement récemment — le gouvernement fédéral s'appelle «the national government».

On ne peut, dans cette perspective, aborder l'accord du Lac Meech qu'avec la plus grande circonspection. Survenant après d'autres tentatives du genre, soit la formule Fulton-Favreau de 1964 et la charte de Victoria de 1971, (d'ailleurs vouées à l'échec), l'accord du Lac Meech comporte la particularité de se situer dans le contexte post-référendaire. Notre pouvoir global de négociation (quelques soient par ailleurs les majorités au gouvernement à Ottawa et à Québec et leur popularité respective aux sondages) est affaibli, et cela paraît dans l'accord en question.

Les experts, en commission parlementaire ou ailleurs, ont déjà mis le doigt sur la clause ayant trait au *pouvoir de dépenser du fédéral*, laquelle clause, si elle était acceptée en l'état, légitimerait, du point de vue constitutionnel, ce pouvoir.

Le litige de cette clause réside dans la subordination en fait — et en droit (constitutionnel donc) si la clause était entérinée — des provinces au gouvernement fédéral et cela, dans ce qu'elles ont de plus exclusif en tant que juridictions, comme l'a si pertinemment et si fortement mis en évidence, Me Andrée Lajoie, en commission parlementaire.

Jamais le Québec n'a accepté cette capacité fédérale de tourner la Constitution et de «faire indirectement ce qu'il ne pouvait faire directement», selon l'expression consacrée. Et il l'a mis en échec, à plusieurs reprises, étant dans son bon droit.

Ce serait désormais, sans restriction et sans vergogne, que le fédéral envahirait des domaines de compétence provinciale exclusive, domaines qui, pour le Québec, à la différence des autres provinces, sont d'importance vitale pour son identité essentielle et existentielle. S'envolerait du coup en fumée, pour ce qu'elle est, la clause du caractère distinctif de la société québécoise.

Ici la méprise est de taille. Depuis le temps que nous revendiquons la reconnaissance de notre spécificité! Eh bien! la précieuse et précieuse dualité canadienne, qui ne tient qu'à nous, se retourne contre nous. La distinction du Québec c'est d'héberger la traditionnelle dualité. Le Québec se distinguera désormais par la double présence anglophone-francophone sur son territoire et l'obligation de la maintenir. On avalise la Conquête!

D'autant plus qu'indépendamment de ces diverses circonstances qui en limiteraient singulièrement la portée auprès des juges, la formule même de «société distincte» est assise sur l'ambiguïté du refus traditionnel du Canada anglais de nous reconnaître pour ce que nous sommes: un peuple, jouissant de par cela même du droit de disposer librement de lui-même. L'on sait que cette expression de «société distincte» vient de la Commission Laurendeau-Dunton qui l'a employée spécialement dans le but de ne pas heurter les susceptibilités anglo-canadiennes qui se hérissaient, dès qu'étaient employés à notre endroit les mots «peuple» et «nation». Cette diplomatie du langage pouvait être de mise dans un rapport de commission; elle serait tout à fait catastrophique dans un texte constitutionnel.

Signer notre retour à la Confédération par cette concession, qui nous paraît à nous n'être qu'une question de langage, serait renier nos droits et libertés fondamentaux de peuple, parce que pour les Anglo-Canadiens, la signification en sera que nous rentrons dans la Confédération, en renonçant enfin à nos prétentions d'être un peuple ou une nation. Se prépare donc ainsi, dans cette ambiguïté où nous ne sommes pas les plus forts, une autre journée des dupes, comme celle de la fameuse nuit de 1981.

L'argument que c'est «la limite du possible», dans ce cas où il s'agit, ne l'oublions pas, de la mise en jeu des droits fondamentaux de tout un peuple, n'est pas une référence d'approbation, mais au contraire le signe négatif de l'étendue et de l'imminence du danger. Il est clair que si cette désignation diminutive de notre identité constitue le plus qui soit acceptable aux Anglo-Canadiens, son interprétation par la Cour Suprême ne pourra aller que dans le sens d'en atténuer le plus possible la signification et la portée. Les limites précises qu'apportent déjà le texte sur le pouvoir de dépenser et la norme de la dualité canadienne, indiquent déjà que l'expression n'aura à peu près aucune portée

pratique sur la «protection et la promotion» de notre identité.

Au chapitre de la réforme des institutions fédérales, comme à un degré différent en ce qui a trait aux autres réformes constitutionnelles, le Québec, chemin faisant, aura servi à «tirer les marrons du feu», pour les autres provinces, surtout les plus petites d'entre elles. Elles ont réussi à se gagner un statut d'égalité, alors que toute l'opération provoquée, depuis toujours par le Québec, devait normalement lui accorder un statut particulier, du fait à la fois de sa nature, de son rôle fondateur, de sa taille et de sa situation stratégique. Ne saurions-nous donc négocier qu'entre nous, à notre traditionnelle foire d'empoigne publique? Nous en sommes même rendus à prendre le risque de nous faire nommer des juges civilistes, complaisants au «Common law», à la Cour Suprême.

À l'expérience, les réformes constitutionnelles, à la suite des revendications traditionnelles du Québec, tournent invariablement contre nous. Nous assistons à la réédition de 1964 et de 1971.

À une différence près et d'une extrême gravité! Car il s'agit d'apporter notre signature au bas du «Canada Bill», cette camisole de force, qu'on nous a passée, malgré nous, alors que nous étions en situation d'extrême faiblesse post-référendaire. Mais c'était, à l'évidence, sans notre consentement. Voici qu'on veut que ce soit, avec notre consentement. L'invasion du réduit québécois serait, de la sorte, consacrée, une fois pour toutes, et notre situation, désormais, inextricable.

Refusons ce consentement et gardons le seul véritable pouvoir que nous ayons eu jamais, celui de dire **NON** à notre assujettissement!

• • • • •

## Le prix de l'adhésion du Québec à la constitution de 1982

---

À l'approche du départ de Robert Bourassa pour la rencontre constitutionnelle du Lac Meech, le 30 avril dernier, une quarantaine de personnalités ont demandé au premier ministre de ne pas négocier l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne sur la seule base des cinq conditions qu'il a établies, mais de les compléter par trois autres conditions jugées minimales.

La Ligue d'action nationale, par la voix de son président, Me Yvon Groulx, et des membres de son conseil d'administration, a accordé son appui à la déclaration de ces personnalités, dont nous reproduisons le texte.

---

Les onze premiers ministres du Canada se rencontreront pour discuter de l'adhésion du Québec à la Constitution de 1982. Le gouvernement du Québec, à cette occasion, entend assortir l'adhésion du Québec des cinq conditions suivantes:

1. une participation à la nomination des juges de la Cour suprême;
2. des pouvoirs accrus en matière d'immigration;
3. la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral;
4. la reconnaissance du fait que le Québec constitue une société distincte;
5. une formule d'amendement comprenant un droit de veto pour le Québec.

Ces conditions, à notre avis, ne sont *ni suffisantes, ni suffisamment précises*, pour pouvoir servir de base à *une négociation de cette importance* pour le Québec.

## **L'importance de l'enjeu pour le Québec**

Par une adhésion à la Constitution de 1982, le Québec scelle sa destinée de façon probablement définitive. Le Québec ne pourra plus, avant très longtemps, revenir ensuite sur ce qui aura fait l'objet de l'accord formel de son gouvernement.

Cet accord pourrait marquer un retour en arrière, consacrer la situation présente ou encore bloquer les voies de l'avenir. Or nul gouvernement du Québec n'a jamais eu le mandat de limiter de façon irrémédiable l'avenir de la collectivité québécoise.

## **L'imprécision des conditions avancées par le gouvernement du Québec**

Les cinq conditions que nous venons d'évoquer ne sont écrites dans aucun document officiel du gouvernement. Elles n'ont d'autre part fait l'objet d'aucune discussion, ni à l'Assemblée nationale, ni sur la place publique.

Aucune de ces conditions n'atteint par ailleurs le degré minimum de précision requis pour autoriser la collectivité québécoise à se sentir en sécurité au sujet des cinq questions dont elles traitent. Ainsi, par exemple, pour aller au plus important, on ne dit même pas si le droit de veto dont elles parlent est un droit capable de bloquer éventuellement une modification au partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces, ou s'il n'est que le droit d'empêcher qu'on puisse sans l'accord du Québec modifier des institutions fédérales comme le Sénat.

## **L'insuffisance des conditions posées par le gouvernement du Québec**

Les cinq conditions qu'entend poser le gouvernement du Québec ignorent totalement le fait que la Constitution de 1982 inclut une Charte des droits qui retire à l'Assemblée nationale une partie importante de son pouvoir politique au profit de tribunaux canadiens dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral. Cette Charte fait en sorte que ce sont dorénavant ces tribunaux, et non plus l'Assemblée nationale, qui ont le pouvoir de décision finale sur des questions aussi vitales pour le Québec que l'éducation, la langue, la propriété, les droits civils, les affaires sociales, les ressources naturelles ou la protection du

consommateur. Adhérer à la Constitution de 1982 signifie donc, à ce chapitre, l'acceptation d'un recul crucial par rapport à ce qui existait sous le régime de 1867.

Le gouvernement du Québec ignore tout aussi totalement, dans ses cinq conditions, la question de la langue française au Québec. Aucune exigence n'est formulée de façon à garantir que le Québec soit dans l'avenir en mesure de prendre les moyens requis pour protéger sous cet aspect culturel fondamental la minorité francophone du continent nord-américain. Ce silence exprime l'acceptation d'une situation menaçante en ce qui régit tant la langue des institutions (législation, tribunaux, éducation...) que la langue de l'économie et de la culture (affichage, publicité, radio-télé, cinéma...).

Enfin, en se contentant, au chapitre de l'amendement constitutionnel, de réclamer pour le Québec un droit de veto, le gouvernement du Québec s'en tient à la défense de la situation présente du Québec. Le Canada ne pourrait plus, à l'avenir, empirer unilatéralement la situation du Québec, mais le Québec ne pourrait pas non plus rêver de voir cette situation jamais modifiée sérieusement, quelles que soient les conditions de l'avenir.

Aussi, demandons-nous au gouvernement du Québec de n'entreprendre aucune négociation sur l'adhésion du Québec à la Constitution de 1982 avant d'avoir précisé ses cinq conditions, d'avoir soumis celles-ci à une discussion publique et de les avoir complétées des trois conditions minimales suivantes:

1. que la Charte canadienne des droits ne s'applique pas au Québec dans les matières qui relèvent de la compétence provinciale, quitte à ce que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne soit mieux enchâssée dans la Constitution québécoise;
2. que le Québec jouisse d'une compétence entière et prépondérante en matière linguistique;
3. que le droit du peuple québécois à l'autodétermination soit inscrit dans la Constitution canadienne.



## Les entraves au redressement linguistique du Québec doivent sauter

---

par GUY BOUTHILLIER

---

À la veille de la réunion des premiers ministres, le 30 avril, au Lac Meech, le Mouvement Québec Français dénonçait les dispositions de la constitution canadienne qui aggravent les inégalités en faveur de la langue anglaise et qui entravent l'effort de redressement linguistique engagé par le peuple du Québec.

---

Dans le combat que se livrent, pour leur langue, les peuples du Québec français et du Canada anglais, ce dernier jouit de l'avantage énorme que lui assurent le nombre et le poids de ceux qui parlent sa langue. Mais, non satisfait de ces avantages de fait, le Canada anglais a aggravé les inégalités en sa faveur en y ajoutant des avantages tirés du droit. C'est cette combinaison du droit et du fait qui menace si directement le français dans ses assises, dans ses positions et dans son avenir.

C'est parce que le français est menacé que des organismes, bien que formés pour exprimer d'autres intérêts et pour mener d'autres combats, ont néanmoins décidé de se mobiliser pour la langue et, pour le faire, de se rassembler pour donner à leurs forces vives une voix commune dans le combat, particulier mais si capital, pour le français. Tel est, en effet, la raison d'être, la signification et l'identité du Mouvement Québec Français qu'ont formé et qu'animent les dix organismes suivants: Alliance des professeurs de Montréal, Association québécoise des professeurs de français, Centrale de l'enseignement du Québec, Confédération des syndicats nationaux, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Mouvement National des Québécois, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Union des artistes, Union des écrivains québécois, Union des producteurs agricoles.

Le Mouvement Québec Français se bat sur le front de la langue. Et s'il intervient à l'heure des négociations constitutionnelles entre le Québec français et le Canada anglais, ce n'est pas pour prendre position sur les fondements, les mécanismes ou les objectifs de l'adhésion éventuelle du Québec au *Canada bill*: cela, il le laisse à d'autres rassemblements, ou à l'initiative propre de ses membres, comme certains ne manqueront pas de le faire et comme, du reste, certains d'entre eux l'avaient fait, à la veille de la promulgation du *Canada bill* par Elizabeth II, lorsque les présidents de la CEQ, de la CSN, de la FTQ et de la SSJB-M ont fait savoir, dans leur déclaration conjointe du 15 avril 1982, que «cette constitution n'était pas, ne pouvait pas être et ne serait jamais notre constitution».

Non! Si le Mouvement Québec Français intervient aujourd'hui, c'est pour que personne n'oublie, à l'heure des négociations constitutionnelles qu'engagent le premier ministre du Québec et les premiers ministres du Canada anglais, les exigences juridiques et constitutionnelles du combat pour le français. C'est dans ce même esprit, du reste, que le Mouvement Québec Français devait présenter un Mémoire (arrêté en novembre 1980) à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale. Et que ce soit à l'occasion d'une affaire constitutionnelle qu'il intervienne, cela n'est rien que normal et naturel, car l'histoire de notre pays nous apprend qu'on y parle rarement de langues sans parler aussi de constitution, et de constitution sans parler aussi de langue. N'y aurait-il pas même quelque chose de suspect et de menaçant pour le français, si cette fois-ci on parlait de constitution sans parler de langue?

\* \* \*

Pour aggraver les inégalités en faveur de sa langue, le Canada anglais a fait jouer le droit constitutionnel dans trois domaines importants des luttes linguistiques: la langue de l'État, la langue de l'école et la langue de l'affichage.

## **I - La langue de l'État**

En en faisant, au même titre que le français, la langue dans laquelle s'écrit et se déclare le Droit du Québec, l'article 133 du

B.N.A. Act ajoute encore aux nombreux avantages qui appartiennent déjà à l'anglais.

Certes, l'intérêt pratique qu'assure cette disposition aux Anglophones peut ne pas paraître important, encore qu'il contribue, en leur donnant le moyen de «court-circuiter» le français, à les laisser vivre dans leur unilinguisme, ce qui n'est pas rien. Mais, pour prendre l'exacte mesure de l'importance de l'article 133, aux yeux du Canada anglais, il faut dépasser le stade de l'énumération des avantages pratiques pour le justiciable, le juriste ou le citoyen anglophone, et mesurer l'intérêt stratégique de cet article dans l'ensemble du combat qui oppose l'anglais au français. On constate alors que l'article 133 joue en faveur de l'anglais de trois façons:

1. en assurant la présence de l'anglais au sommet de l'État, l'article 133 ajoute encore à la force d'attraction, pourtant déjà considérable par ailleurs, de cette langue. Si cet attrait s'exerce en principe sur l'ensemble de la population, c'est d'abord sur les professionnels du droit (étudiants, praticiens, magistrats, légistes, députés\*...) qu'il se fait sentir avec le plus de force.
2. Les pouvoirs publics du Québec présentent le français comme la langue officielle du Québec: c'était déjà le sens de la Loi 22, qui s'intitulait précisément «Loi sur la langue officielle». Or, l'article 133 impose l'anglais comme langue de législation et assure l'usage de cette langue, en matières judiciaires, à quiconque le souhaite. Comment alors prêter foi au discours de pouvoirs publics qui laissent une autre langue que la langue officielle exprimer, le plus officiellement du monde, ces fonctions on ne peut plus officielles que sont l'adoption et l'application des lois? Comment prendre au sérieux des hom-

\* Soulignons ici un aspect particulièrement grave sur le plan des principes démocratiques.

Les lois du Québec, en vertu de l'article 133, sont votées également en français et en anglais. Alors, l'une de deux choses: ou bien les législateurs qui les votent sont parfaitement bilingues et savent ce qu'ils font, ou ils ne le sont pas, et ils font faire leur travail par les légistes. Dans le premier cas, on introduit subrepticement une condition linguistique à l'exercice des fonctions de député. Dans le deuxième, on assiste à un dessaisissement du législateur au profit du fonctionnaire.

mes de gouvernement qui présentent le Québec comme un pays de langue française quand, dans ce pays, un Francophone peut se voir opposer la version anglaise d'une loi et, surtout, quand un Francophone — Lomer Pilote en sait quelque chose! — n'y est nullement à l'abri d'une poursuite, d'un procès ou d'un jugement de cour entièrement en anglais? L'article 133 introduit ainsi la contradiction, voire même le mensonge, dans le discours du «français langue officielle» et entretient, de ce fait, la suspicion sur la rigueur intellectuelle de ceux qui le tiennent: c'est toute la crédibilité du mouvement de francisation qui se trouve atteinte.

3. L'article 133 inscrit le principe de l'égalité des langues au cœur de l'État. Du coup, il appelle au scepticisme — quand ce n'est pas au refus pur et simple d'entendre — à l'endroit de toute la pédagogie de la francisation, laquelle se fonde sur la prédominance et parfois même l'exclusivité d'une langue. Comment, dans ces conditions, espérer convaincre le consommateur francophone d'exiger du français de ses fournisseurs du secteur privé, alors que le justiciable francophone n'est pas fondé à exiger cette langue des tribunaux de son pays? Comment espérer convaincre l'élève francophone de consacrer tous les efforts indispensables à la pleine maîtrise de sa langue, quand celui-ci constate que cette langue n'est ni suffisante, ni indispensable, même là où n'apparaît aucun obstacle matériel, et où il serait le plus naturel, pourtant, qu'elle le soit? Comment convaincre l'Anglophone de pratiquer le français dans ses rapports avec la collectivité québécoise, alors qu'on lui fournit le moyen de pratiquer l'anglais dans ses rapports avec les pouvoirs publics qui expriment, au premier chef, cette même collectivité? Enfin, comment convaincre l'immigrant d'accorder sa préférence au français, alors qu'il peut lire les lois et entendre les jugements de cour dans la langue vers laquelle tout par ailleurs l'appelle avec insistance?

À faire la pédagogie du français à l'ombre de l'article 133, l'État risque de se faire dire: «Pratiquez d'abord vous-même ce que vous prêchez aux autres!» On le voit, c'est la crédibilité même de l'effort de francisation que l'article 133 vient subvertir: *omnia corrumpit*, pourrait-on dire.

Certains chercheront peut-être à nier l'avantage que l'article 133 confère à l'anglais. Mais ils ne pourront le faire sans nier, du même coup, l'importance symbolique et la valeur pédagogique que nos États de Droit reconnaissent aux domaines de la loi et de la justice, ni sans oublier la leçon que nous donnent tant de peuples — et tout récemment encore celui de la Californie — dont l'histoire nous enseigne que l'affirmation d'une langue s'exprime d'abord sur le plan de l'État, ni, surtout, sans oublier les leçons de notre propre histoire. En effet, si ces choses sont de peu d'importance, comment expliquer alors que c'est comme langue de la justice et de la législation que l'anglais a commencé, en 1763, sa pénétration au Québec, que c'est par une levée de boucliers que les Anglo-Canadiens de Montréal ont accueilli l'effort, pourtant bien timide, tenté par Duplessis en 1937 pour les modifier, et que c'est par là que ces réalistes d'Anglophones, bien loin d'abandonner ce domaine aux illusions des Francophones, ont commencé leur pilonnage de la Charte de la langue française?

## II - La langue de l'école

De la valeur stratégique de l'article 23 du *Canada bill* de 1982 pour le combat mené au Québec pour la langue anglaise, nous dirons la même chose qu'au sujet de l'article 133: cet article, en faisant de l'école anglo-québécoise l'école de droit commun pour toute une catégorie d'enfants du Canada anglais qui viendraient à s'établir ici, entame la portée, mais surtout la crédibilité — donc l'efficacité — du discours et de la pédagogie de la francisation. Mais à cela, nous ajouterons deux ordres de considérations:

1. les premières sont d'ordre démographique: en assurant de nouveaux effectifs à l'école anglaise, l'article 23 renforce par là-même la démographie de l'anglais au Québec.

Cet article joue d'ores et déjà dans ce sens pour tous ces enfants de Canadiens anglais qui trouvent dans l'article 23 (1) b) la voie royale menant, au Québec, à l'école anglaise, loin de l'école française. L'article 23 (2) joue dans le même sens pour tout Francophone — même du Québec — qui aurait, ou dont l'un des frères aurait eu l'occasion de faire une année d'étude primaire ou secondaire, en anglais, quelque part au Canada.

Mais cela, qui est déjà grave, n'est rien, quand on songe que cette dynamique contre l'école française sera peut-être demain renforcée, lorsque le gouvernement du Québec, cédant aux pressions que le *Canada bill* invite à exercer sur lui, appliquera l'article 23 (1) a, qui se lit ainsi: «Les citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité anglophone de la province où ils résident ont (...) le droit d'y faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire dans cette langue.»

2. Les secondes sont d'ordre politique. L'article 23 constitue, de la part du Canada anglais, une modification de l'ordre constitutionnel imposée sans le consentement et contre la volonté expresse des pouvoirs publics du Québec. Accepter aujourd'hui cet article, c'est accepter de passer l'éponge sur le déni de justice d'hier. Surtout, c'est inciter demain le même Canada anglais à recourir, au besoin, aux mêmes méthodes pour atteindre d'autres fins qu'il viendrait à se donner. Ce serait, pour le moins, imprudent.

### III - La langue de l'affichage

On sait que c'est en ayant recours au droit constitutionnel qu'il s'est inventé en 1982, dans les circonstances que l'on sait, que le Canada anglais mène actuellement sa lutte pour sa langue en matière d'affichage commercial.

On sait aussi que le Mouvement Québec Français a dénoncé les manœuvres du Canada anglais et qu'il s'est porté à la défense de l'affichage commercial en français: il l'a répété souvent, et récemment encore lors d'une conférence de presse tenue ici même le 26 janvier dernier.

Nous ne répéterons pas aujourd'hui ce que nous disions alors, sauf à rappeler notre conclusion: qu'il est impérieux de mettre notre Loi 101 à l'abri de la Charte canadienne des droits et libertés. La révision constitutionnelle qui se prépare nous apparaît le moment de le faire.

Il faut dégager le mouvement de francisation que mène actuellement le peuple du Québec de l'entrave de l'article 133, de l'entrave de l'article 23 et de toute autre entrave découlant de la constitution canadienne, qui sont autant de moyens de la part du Canada anglais d'aggraver, par des avantages tirés du droit, les inégalités qu'assurent à l'anglais d'innombrables avantages de fait. Seulement alors, l'Assemblée Nationale pourra-t-elle agir pleinement en faveur de la langue du Québec français.

La langue française constitue l'élément premier de l'identité, de la spécificité du Québec: n'est-il pas normal alors d'exiger que l'État du Québec soit le garant et le maître de ce qui constitue cet élément premier de sa spécificité? Ainsi, on pourra enfin au Québec, comme cela se fait ailleurs, accorder la spécificité de la société à celle de l'État. Et qu'on se rassure: ayant retrouvé ce droit, le peuple du Québec saura bien l'exercer avec toute la mesure, tout le bon sens, tous les accommodements dont il a su faire preuve lorsqu'il a cru — bien imprudemment! — qu'il disposait déjà de ce droit.




---

### Notre État français

Le 29 juin 1937, dans le cadre du deuxième Congrès de la langue française, le chanoine Lionel Groulx lançait ce qu'il qualifia lui-même de «profession d'espérance», la déclaration suivante: «Notre avenir nouveau, la jeunesse la plus intelligente, la plus allante, la plus décidée, le porte déjà dans ses yeux. J'espère avec tous les espérants d'aujourd'hui. Qu'on le veuille ou non, notre État français, nous l'aurons jeune, fort, rayonnant et beau, foyer spirituel, pôle dynamique pour toute l'Amérique française. Nous aurons aussi un pays français, un pays qui portera son âme dans son visage.»

Cinquante ans après cette déclaration et vingt ans après la mort de son auteur, nous n'avons malheureusement pas encore le véritable État français que souhaitait notre historien national et Patriote du vingtième siècle. Mais ne perdons pas espoir et surtout continuons à militer vigoureusement au sein de nos organismes nationaux pour que se réalise, avant la fin du vingtième siècle, le rêve de celui qui fut notre Maître à penser pendant plus de cinquante ans.

---

## **L'entente du Lac Meech: une entente factice pour une adhésion irresponsable**

---

par JEAN-LOUIS BOURQUE, politicologue

Le 30 avril dernier, contre toute attente, le Canada apprenait qu'il y avait eu «entente» au Lac Meech. Un communiqué de presse informait la population de la teneur des modifications qui, miraculeusement, faisaient soudain l'unanimité des premiers ministres. Stupéfaction, incrédulité, jubilation, scepticisme, méfiance, soulagement... les réactions de première heure faisaient bientôt place aux études plus poussées. Après avoir lu attentivement les points de vue publiés dans les journaux et entendu les exposés présentés à la Commission parlementaire des Institutions, on ne peut s'empêcher de constater un fort courant qui s'oppose à la démarche tant dans sa manière que dans son contenu.

Il apparaît maintenant évident que ce que Monsieur Robert BOURASSA s'apprête à signer n'est pas clair. Plus les contenus de l'entente sont analysés, plus les écueils émergent, non seulement pour les Québécois, mais aussi pour l'ensemble des provinces: la divergence des interprétations est telle qu'une évidence s'impose: c'est dangereusement vague! «L'entente» même se fonde sur des compréhensions divergentes. Elle est donc factice. C'est un quiproquo dont il faudra probablement un jour subir les conséquences pour l'instant inconnues. C'est un malentendu dont les conséquences risquent de nous coûter fort cher.

Pour un succès à court terme, le gouvernement libéral de Robert BOURASSA est en train de jouer à long terme l'avenir de tout un peuple sans avoir pris le temps de comprendre la portée des termes de l'entente, de l'expliquer à la population et de recevoir un appui non équivoque pour adhérer à l'ensemble de la Constitution canadienne. La Constitution c'est la clé de voûte du développement de toute une société: cela ne peut pas se bâcler en quelques semaines, n'en déplaise aux militants libé-

raux, par dessus la tête du peuple, dans un nuage de brillantes incertitudes.

Toutes les critiques convergent sur l'aspect superficiel et précipité de la démarche. Le caractère flou du texte fait que les interprétations les plus contradictoires se justifient. La «société distincte» n'étant pas explicitée clairement par l'attribution de pouvoirs spéciaux, est une notion vide, vague et «insignifiante», qui n'apporte rien dans les faits. La majorité des intervenants soulève des objections majeures: les intrusions du fédéral dans les domaines de compétence exclusivement provinciale; le manque de précision sur la notion de «juste» compensation financière en cas de retrait; la limitation de ce droit de retrait par la nécessité de rencontrer les objectifs nationaux pan-canadiens; le manque de pouvoirs linguistiques exclusifs pour le Québec, seule province dont la langue soit menacée: la Constitution ne devrait pas être la constatation de la minorisation du fait français, mais un ensemble de principes efficaces pour défendre le français comme une caractéristique essentielle du Québec; le manque de pouvoirs réels pour le contrôle de l'immigration; la démission des politiciens et des responsables politiques: face à la difficulté d'écrire un texte clair qui fasse l'unanimité, ils écrivent un texte flou et s'en remettent aux juges pour interpréter plus tard, ces textes rédigés à la hâte qui contiennent de dangereuses contradictions, sources de tensions et de conflits à venir. Seuls les experts en droit se délectent: ils auront matière à longues discussions et palabres pour interpréter une partition incomplète.

Tant de mises en garde sérieuses et fondées issues des «experts» les plus reconnus et des représentants des instances les plus dynamiques du pays devraient ébranler la belle assurance du Gouvernement du Québec. La gravité de la décision à prendre impose une consultation populaire élargie. Existe-t-il un pays démocratique au monde où le peuple n'est pas appelé à ratifier explicitement sa propre constitution?

• • • • •

## Allocution du comte de Paris

---

À l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire, la Société historique de Québec a reçu le chef de la Maison royale de France, le comte de Paris et ses deux petits-fils, les princes Jean et Eudes, à la suite de leur visite en Beauce.

Les trois princes ont été les invités d'honneur à un banquet tenu par la Société et où le comte de Paris a été le conférencier. Voici le texte de son allocution, qui nous a été remis par Bernard Racine, secrétaire de la Société.

---

Il m'est particulièrement agréable de répondre ce soir à votre invitation à l'occasion du cinquantième anniversaire de votre société. Je sais quel rôle éminent elle joue au Québec, regroupant des personnalités de premier plan qui, toutes, ont à cœur de rendre toujours plus vivante et présente l'histoire qui fonde votre identité et votre élection parmi les nations, et qui conditionne votre avenir.

Je viens de la Beauce où j'ai été accueilli magnifiquement à l'occasion des fêtes du 250<sup>e</sup> anniversaire des seigneuries concédées par mon aïeul, le Roi de France. J'y ai senti battre là-bas avec force les vertus du peuple québécois: car il a su retourner l'adversité en victoire, faisant de la durée son allié et trempant dans l'épreuve une inébranlable et souriante énergie.

Comme je n'ai cessé de le répéter depuis mon arrivée chez vous, tant l'impression que j'éprouvais était forte, je suis *heureux* et *ému* de me trouver parmi vous. Mais ce soir à Québec, capitale de la Nouvelle France, alors que tant de souvenirs nobles, héroïques et douloureux se bousculent en ma mémoire et dans mon cœur, comment n'éprouverais-je pas la plus poignante des émotions, alors que j'ai le privilège de refaire le geste de nos aïeux et que je vous apporte le témoignage que, pour un peuple qui se souvient, selon la belle devise du Québec, rien ne finit jamais. Heureux et ému je le suis à plus d'un titre: en raison d'abord de la chaleur de votre accueil, et de son exceptionnelle spontanéité, signe des cœurs simples et aimants.

Le but premier de ce voyage, pour moi, est de saluer ce que vous avez réussi, seuls, à faire du Québec, parvenant à bâtir un beau pays, prospère, fidèle à lui-même et ouvert sur le monde. Au témoignage rendu s'ajoute la présence sensible de notre grand héritage commun, celui de notre foi d'abord, celui de notre culture, de notre langue qui constituent notre parenté en une fraternité indestructible.

Ému et heureux, je le suis aussi pour une seconde raison: avec vous, je retrouve ce que l'aventure française a accompli de plus noble. Au début de l'étonnante aventure, vous étiez quelques milliers perdus sur une terre immense, nouvelle et inconnue, après que François I<sup>er</sup> eut confié à Jacques Cartier la mission de porter au loin les lys de France, auxquels vous êtes restés fidèles. Mais vous êtes un peuple conquérant et travailleur, tenace et courageux et vous êtes aujourd'hui plus de six millions d'hommes et de femmes, déployant d'admirables talents dans tous les domaines de la culture et du savoir, sans jamais cesser d'être fidèles à tout ce qui vous constitue ce que vous êtes. Quelle leçon de persévérance et d'espérance!

Je l'ai déjà dit dans la Beauce et je le répète ici: vous êtes plus vigilants que nous sur l'essentiel et je souhaite que la leçon serve aux Français.

Lorsque mon grand-père, le Comte de Paris, était venu au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il exprimait déjà des sentiments que je fais miens aujourd'hui et auxquels je n'ai rien à retrancher:

«Messieurs, c'est avec une profonde émotion que je me trouve appelé à vous remercier en français de l'accueil si cordial que vous voulez bien me faire. Vous qui, grâce à votre énergie et à celle de vos ancêtres, avez su vous reconstituer une patrie française non seulement par la langue mais par les mœurs, par la religion, vous ne savez pas combien le son de cette langue maternelle est doux aux oreilles de l'exilé, lorsqu'il la retrouve sur toutes les lèvres comme dans la patrie. Mais cette sensation, si vive qu'elle soit, est peu de chose à côté du puissant intérêt qu'il y a pour les Français soucieux de l'avenir de leur pays à suivre de près la grande expérience qui se poursuit sur les rives du Saint-Laurent depuis les jours douloureux de la séparation. Pour l'honneur de notre race, il est consolant de constater ce qu'a pu faire un petit noyau de Français isolés, abandonnés sur cet

immense continent, et de voir la forte nation qui en est issue».

Enfin heureux et ému je le suis aussi par cette merveilleuse coïncidence, à laquelle la providence ne saurait être étrangère, qui veut que la double raison de ma venue au Québec — le 250<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des seigneuries de la Beauce et le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de votre compagnie — corresponde au millénaire de la dynastie capétienne dont je suis issu.

Il était naturel certes, mais il est nécessaire aussi, que cet anniversaire qui commémore un événement vieux de mille ans et toute la patiente entreprise dix fois séculaire qu'il a ouverts, soit aussi célébré par vous qui assumez au même titre que nous l'essentiel de cette histoire.

Je n'oublie pas, certes, que vous avez souhaité que je vous parle du millénaire et de sa signification pour nous, pour vous.

Je voudrais vous dire tout d'abord que l'an 987, lorsque fut élu par ses pairs mon lointain ancêtre Hugues, que l'on a, pense-t-on, appelé Capet pour la raison simple qu'il portait une cape, n'est pas seulement une date: ce que l'on célèbre non seulement en France mais aussi dans le cœur de tous ceux qui ont été Français, notamment ceux qui sont ici établis sur les rives du Saint-Laurent, c'est toute la période qui nous sépare de cet événement: les mille ans qui ont façonné nos visages, qui ont permis notre unité, qui ont forgé la vocation de la France et qui vous maintiennent, vous aussi, dans le même privilège d'élection et de fidélité.

L'anniversaire de l'élection d'Hugues Capet en 987 est l'occasion pour les Français de célébrer les origines obscures et lointaines de leur unité millénaire qui les rassemble dans la plus vieille des nations d'Europe.

La France pourtant n'était pas une nécessité inscrite dans le sol ou dans la race. Elle n'est pas non plus le fruit du hasard, car pas plus que l'homme une nation ne s'improvise. Son unité a été forgée grâce à l'effort tenace d'une tige royale exceptionnelle dont l'obstination paysanne a réalisé le pré-carré, le préservant de tout assujettissement à l'égard de l'étranger.

L'identité française est ainsi vécue depuis si longtemps, elle a surmonté tant de traverses et d'épreuves, su renaître après de

tels désastres, que nous nous sommes presque habitués à la croire immortelle.

La royauté qui a donné la France aux Français n'est plus, mais l'idée du royaume vit toujours dans la république.

C'est l'idée d'une élection mystique, une destinée héroïque, une allégeance aux exigences de ce qui a été, paradoxe et grandeur de toute notre histoire: les héritiers de la révolution sont aussi ceux de la gloire des lys de France.

Car dans son identité profonde, la France est à la fois république et royaume, jalousement démocratique et toujours en quête de légitimité, bien de tous dont nous sommes tous responsables, s'identifiant partout au verbe de la plus grande exigence nationale.

Tel est l'enseignement de ces mille ans d'histoire. Ils composent un long poème dont chaque strophe a sa raison d'être qui a déposé dans la conscience et la mémoire des Français son harmonique singulière: c'est notre richesse qui sans cesse nous contraint à nous dépasser dans la grandeur.

Moi aussi, ce soir, avec vous «Je me souviens» et je songe aux vertus qui ont, comme pour la France, permis le miracle d'un Québec toujours vivant malgré les arrêts de mort qui l'ont frappé. Et je songe que parmi toutes les vertus dont vous êtes parés il en est une qui, chez vous, respendit d'un particulier éclat: la fidélité. Cette fidélité dont vous avez fait votre devise et qui vous a permis de fonder sur le roc votre liberté et votre grandeur. Car il n'est pas de liberté et de grandeur sans mémoire.

Ce soir je suis heureux de vous apporter mon salut fervent et fraternel et je suis sûr que cette rencontre que je pourrais bien, devant vous, qualifier *d'historique*, restera dans vos mémoires pour rappeler à l'âge qui vient — celui dont vos enfants, celui dont mes petits-enfants seront les témoins — qu'après avoir vécu une longue et poignante aventure ensemble, il nous reste encore un long chemin à parcourir.

Car comme vous savez, l'avenir dure longtemps.



## «L'affirmation» johnsonnienne hypothèque l'indépendance

---

par JEAN-LOUIS BOURQUE  
politicologue

Le «nouveau discours» du Parti québécois proposé par Pierre-Marc Johnson à ses militants et à toute la population est tellement confus et sujet à des interprétations diverses qu'une chatte aurait du mal à y retrouver ses petits. Pour tenter de démêler cet écheveau, interrogeons la logique johnsonnienne et sa vision des choses; analysons brièvement l'essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler la Proposition principale, c'est-à-dire la nouvelle pomme de discorde.

La Proposition principale qui constitue l'ensemble des grandes orientations fondamentales du parti propose une démarche d'affirmation nationale du peuple québécois et de consolidation de son identité dans le cadre du fédéralisme canadien. Cette proposition préconise la signature de la nouvelle Constitution canadienne moyennant cinq conditions déjà largement connues et rejette de ce fait implicitement l'Indépendance du Québec en tant que solution au devenir du peuple québécois. Finalement, elle propose un cadre provincial «nouveau», c'est-à-dire une nouvelle démocratie politique et une forme de social-démocratie qui ne change rien à la nature véritable du fédéralisme canadien et aux limites des pouvoirs provinciaux. Aussi, affirmer la nation québécoise dans un tel contexte constitue une bonne intention, certes, mais aussi un leurre et une illusion, parce qu'elle refuse de prendre en compte toutes les données du problème canado-québécois.

Pierre-Marc Johnson souhaite l'Indépendance du Québec et la perçoit comme la façon idéale permettant au peuple québécois de se réaliser pleinement, mais il ne croit pas à l'Indépendance du Québec et à son avènement à plus ou moins court terme. Aussi, ne prend-il aucun engagement à la promouvoir et à en activer la réalisation. Pour lui, l'Indépendance est un idéal inaccessible qui nous guide et nous inspire, mais que l'on n'atteindra

pas nécessairement, un «horizon» qui s'éloigne au fur et à mesure qu'on s'en rapproche et pourtant, il persiste à se proclamer souverainiste, vraisemblablement parce qu'il en rêve à sa façon, plus sûrement pour ne pas s'aliéner une bonne partie de ses appuis et de sa clientèle électorale. Or, dans les faits, jamais il ne critique sérieusement le fédéralisme canadien, qu'il accepte comme un moindre mal, comme un système avec lequel il faut désormais composer et qu'il nous faut renouveler.

Le chef du Parti québécois et de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale pense qu'il faut désormais renoncer à présenter l'Indépendance du Québec comme une solution réaliste, accessible et «faisable». Pour lui, cela demeure peu plausible et la population l'a rejeté... pour longtemps. Aussi, l'affirmation nationale est-elle un constat de l'impossibilité de faire l'indépendance à court et à moyen terme, tant que la population n'en aura pas décidé autrement et tant que l'on ne cherchera pas à l'en convaincre. Même si, encore tout récemment, Pierre-Marc Johnson lâchait du lest et faisait quelques concessions aux indépendantistes-orthodoxes, en acceptant que conjointement à sa démarche d'affirmation nationale les membres puissent non seulement affirmer l'idéal de la souveraineté, mais également en faire la promotion sans que pour autant cela devienne l'enjeu d'une éventuelle élection référendaire, tout donne à penser qu'il le fait à contrecœur et qu'il ne mettra que difficilement la main à la pâte. C'est un peu l'attitude de Fanfan La Tulipe qui crie «Je suis votre général: allez-y, je vous suis!» Lorsque tout le monde voudra l'Indépendance du Québec, je la voudrai aussi et je serai là à vos côtés.

L'affirmation nationale est un concept tellement évident, minimaliste, vague et général qu'il finit par ne plus vouloir rien dire. L'affirmation nationale a tellement de significations qu'on aurait pu penser qu'elle entraînerait facilement des consensus et qu'elle provoquerait un enthousiasme mobilisateur. Or, c'est exactement le contraire qui s'est produit. La pensée ne passe pas et le message laisse la population indifférente.

Le Parti québécois fait penser à un autobus dont la destination n'est pas clairement identifiée. Les passagers se chicanent parce qu'ils ne savent pas véritablement où ils s'en vont. Si on demande au chauffeur où va l'autobus, il ne veut pas le «dire», il

se contente d'y aller. Certains passagers refusent de payer leur billet; d'autres veulent descendre. L'autobus effectue des virages dangereux et des marches arrière compliquées. Tout le monde est fatigué. Ceux qui pensaient se diriger vers Indépendanceville risquent de se retrouver à Fédéralisville. Que faire? Changer de chauffeur, changer l'autobus ou changer d'autobus?

• • • • •

**DEVENEZ MEMBRE  
DE SOUTIEN  
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS  
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).  
VOTRE CARTE DE MEMBRE  
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS  
82 rue Sherbrooke Ouest  
Montréal H2X 1X3  
tél. 845-8533

---

## **RETARDS**

Une centaine de lecteurs sont en retard  
pour renouveler leur abonnement.

Cela crée des difficultés  
avec la poste et nos finances.

Renouvelez promptement.

Faites lire la revue à vos amis.

Trouvez de nouveaux lecteurs.

Bonnes vacances à tous!

le directeur

---

## **Si la vie vous intéresse... Au Québec, qu'en est-il de la vie pour nos jeunes?**

---

par RENÉ BLANCHARD

Le Québec est, avec le Japon et la Suède, l'endroit du monde où les jeunes se suicident le plus.

Plus de filles que de garçons attendent à leur vie, quoique plus de garçons que de filles réussissent à mettre fin à leur jour. Des milliers de jeunes, chaque année, renoncent donc à vivre dans la société québécoise et canadienne.

Et le phénomène va en s'aggravant. Et les moyens employés pour s'enlever la vie sont de plus en plus atroces. Une jeune étudiante d'un CEGEP de Québec imbibait ses vêtements d'essence et s'immolait hier par le feu, dans une toilette de l'établissement.

L'impensable il y a quelques années est devenu monnaie courante. Certains mouvements, comme il en pousse des centaines autour de nos plaies sociales les plus évidentes, se sont organisés pour venir en aide aux jeunes tentés par le suicide. Ils ont obtenu le maigre soutien gouvernemental habituel. Et les experts patentés par nos universités, qui exploitent les nouvelles spécialités de la connaissance, commencent à se disputer le champ des hypothèses!

Bientôt, on devrait entendre, dans ce jargon alambiqué qui révèle plus d'ombres que de lumière, les explications les plus saugrenues. Comme la peine de mort, comme l'inceste, comme le viol, comme le rapt, comme la violence faite aux femmes et aux enfants, cette plaie sociale attirera de nouveaux charognards de la misère humaine.

Et chacun vivra de son coup de bistouri, ira de sa thèse de doctorat et de son livre à succès. Et comme l'habitude est déjà installée, le peuple, avide, se nourrira d'une nouvelle morbidité, d'hypothèses, de problématiques et de théories farfelues. Et, encore, comme dans les cas semblables, on prendra la vessie pour la lanterne, le diagnostic pour le remède.

Pourtant, n'est-il pas temps de réaliser que la solution à ce nouveau problème social n'est justement pas au niveau du problème? Elle est au-dessus du réel que s'est fabriqué l'homme occidental avec sa science et sa technologie. Ce réel inconfortable et inhumain qu'est devenue la société moderne. Ce nouvel univers concentrationnaire, qui répond de moins en moins au besoin profond de l'être humain, qui est une absurdité face aux aspirations morales et spirituelles de l'espèce humaine auxquelles sont particulièrement sensibles le jeune et celui qui le reste inconditionnellement: l'artiste.

Ce qu'on a cru être un progrès n'en est finalement pas un: c'est une décadence et une dégénérescence de l'humanité et de l'humanisme.

Les philosophes sont trop peu nombreux au Québec et on ne les écoute pas. Ils observent pourtant et disent que le Québec, société longtemps nourrie d'aspirations spirituelles, s'est privé en un temps record de l'oxygène de la religion et de l'ozone de l'humanisme qui caractérisent depuis ses débuts son existence et sa recherche d'identité.

La prolifération des sectes au Québec est révélatrice. Et ce n'est pas le catholicisme traditionnel qui ne répond plus. C'est toute la société qui a baissé d'un cran, qui ne se retrouve plus, qui perd pied, quitte sa trajectoire. Qui n'offre plus rien d'emballant, d'enthousiasmant, de logique, de beau, de bien, à la mesure de leur capacité et de leur vouloir-vivre, à des jeunes qui n'ont encore que «les vertus» de leurs ancêtres, qui se sentent étrangers chez eux, à la merci d'une société sans liberté et sans rêve collectif.

C'est toute l'intelligence de cette question qui reste à acquérir!



## La langue continuellement menacée

---

par JACQUES LACOURSIÈRE,  
historien

Au Québec, la langue française vit sous la menace constante d'une diminution de qualité ou d'un affaiblissement numérique de la population, et ce, depuis la fameuse Conquête anglaise de 1760.

Cette menace a pris différents visages et plus d'une mesure ont été occasionnellement adoptées pour assurer sa «survivance». Le mot est lâché! Le Québécois francophone n'existe pas, il survit. Pendant des décennies, nos patriotes n'ont cessé de parler de la survivance française en Amérique du Nord, de la langue, gardienne de la foi, etc. De nos jours, le patriotisme se porte mal; on l'accuse de conduite au racisme, au chauvinisme et à l'ostracisme. Et pourtant, la menace n'a jamais été aussi présente, même si, cette fois, notre langue n'est pas ébranlée par l'anglophilie ou l'anglomanie de Québécois francophones, par l'agressivité des Anglophones ou par des mesures gouvernementales hostiles. Non, la vraie menace vient du fait que les immigrants allophones sont plus attirés par la langue anglaise qui leur semble être un outil de réussite vers une complète intégration au milieu nord-américain dans lequel ils vivent. Le français leur apparaît soit comme une langue culturelle, soit comme le moyen de communication d'un groupe de plus en plus numériquement minoritaire.

Avant 1760, la langue parlée au Québec ne soulevait que des commentaires élogieux chez les Français de France. Le jésuite François-Xavier de Charlevoix avait écrit: «Nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue.» Thoulhier d'Olivet, de l'Académie française, ajoutait: «On peut envoyer un opéra en Canada et il sera chanté à Québec note pour note et sur le même ton qu'à Paris; mais on ne saura envoyer une phrase de conversation à Bordeaux et à Montpellier et faire qu'elle y soit prononcée syllabe par syllabe comme à Paris.» Tous notent qu'il n'y a pas de patois en Nouvelle-France.

## Les problèmes

Les problèmes commencent donc avec la Conquête. Dès que le pays est cédé à l'Angleterre, on se demande quelle sera l'attitude du roi face à sa nouvelle colonie. Mais, pour être juste, il faut préciser que notre «élite» est plus préoccupée par la question religieuse que par la question linguistique. D'autant plus que les sujets anglophones sont bien peu nombreux. Il faut attendre l'arrivée de loyalistes américains, après 1783, pour que le nombre d'Anglophones augmente considérablement. Mais encore là, la menace est bien mince, puisque ces gens s'installent surtout dans des régions où ils peuvent constituer une majorité. Comme les Anglophones occupent alors les meilleurs postes, aussi bien dans l'administration publique que dans les secteurs de la finance et du commerce, les Francophones qui veulent s'élever dans l'échelle sociale se font dès cette époque un devoir de devenir bilingues. En 1807, on peut lire dans un journal de Québec: «On en voit enfin parler l'anglais qu'ils ont maintenant assimilé, qui ne peuvent dire un mot sans employer quelque expression anglaise. Cette faute est bien commune, et notre langue est tellement remplie d'anglicismes que ceux qui parlent le mieux ont beaucoup de peine à les éviter.»

La situation se complique avec les années 1830-1850, alors que, par centaines de milliers, des Irlandais choisissent d'émigrer au Canada. Leur nombre débalance l'équilibre démographique et Montréal devient une ville majoritairement anglophone. Jusqu'aux premières décennies du vingtième siècle, cette ville s'imposera l'alternance dans le choix de ses maires, un Anglophone succédant à un Francophone. Bien plus, la langue anglaise sera abondamment utilisée à l'hôtel de ville où, pour être compris, les «échevins» d'alors devront recourir à la langue de Victoria.

## L'unilinguisme

Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités civiles et religieuses, ainsi que certains intellectuels, jugent que le moment est venu de réagir car, pour eux, langue et religion sont intimement liées. En 1866, l'évêque Louis Laflèche déclare: «La plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité de parler anglais.» Et il conclut: «Ne parlez pas trop l'an-

glais.» Ottawa devient le siège de grands débats sur la langue et le bilinguisme. En 1890, au nom de l'unité nationale, le député Dalton McCarthy réclame l'unilinguisme anglais. Loin de se laisser assimiler, les Québécois francophones sont secoués par un «léger» réveil: on assiste à la fondation, en 1902, de la Société du parler français au Canada et, l'année suivante, de la Ligue nationaliste. En 1913, on mettra sur pied la Ligue des droits du français. Tous ces organismes réclament du gouvernement fédéral des lois favorisant le bilinguisme, c'est-à-dire l'usage du français au côté de l'anglais, surtout dans les domaines monétaire et postal. Par contre, au même moment ou presque, on dénonce le bilinguisme des individus. «Le bilinguisme, écrit Victor Barbeau en 1937, nous corrode, nous dissout.» Nous sommes alors en «pleine crise» de séparatisme. Certains réclament, pour le Québec, l'unilinguisme français qui leur semble être l'unique moyen efficace de restaurer et de préserver la langue de la majorité. Une langue blessée, une drôle de langue, surnommée «joual» au début des années 1960. Au moment où la «province» est en pleine mutation, le Gouvernement du Québec, pressé d'agir par divers organismes, étudie et adopte de timides lois.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada ouvre ses frontières à une immigration de plus en plus importante. Le Québec reçoit des dizaines de milliers d'arrivants. En plus des Francophones et des Anglophones, sont apparus les Allophones. Le ghetto venait d'éclater. En 1974-1975, à la suite d'une tournée des principaux centres francophones hors Québec, une conclusion se dégageait: une morte lente de la plupart des îlots de Canadiens français due à l'avènement d'une télévision uniquement anglophone et à l'ouverture au monde. Le Québec est-il en train de subir le même sort? Peut-être plus rapidement que prévu, surtout si nous ne réussissons pas à convaincre les Allophones qu'il est préférable pour eux d'adopter la langue française plutôt que la langue anglaise. Mission impossible?



## Les octrois aux minorités du secrétariat d'État fédéral

---

par LÉO RAYNAULT

### Peut-on mettre les minorités francophones des provinces canadiennes sur le même pied que la minorité anglophone du Québec?

Alliance-Québec, l'organisme voué à la défense des Anglophones du Québec, recevait cette semaine une somme de 550 000\$ des mains du ministre d'État à l'Immigration, M. Gerry Wiener. Il s'agit du premier versement d'une subvention de plus d'1 million\$.

Or, que fait l'association Alliance-Québec depuis sa fondation? Elle soutient une lutte acharnée contre toutes les mesures visant à la francisation du Québec, tout en proclamant son admiration sans borne pour la culture française par la voix de son suave président, M. Michel Goldbloom, fils de l'ancien ministre libéral Victor Goldbloom...

Alliance-Québec encourage, finance, soutient juridiquement tous ceux qui s'attaquent pièce par pièce à la Loi 101, aux mesures et aux organismes favorisant la francisation du Québec.

Fort de la sympathie et de l'appui des ministres anglophones les plus pesants du cabinet formé par le premier ministre Bourassa et choisis tactiquement en récompense de l'appui massif des Anglophones au Parti libéral, l'association Alliance-Québec compte aussi sur les connivences des fédéralistes de tous les partis et de tous les ministres et hauts fonctionnaires anglophones du gouvernement fédéral qui depuis l'adoption du bilinguisme ont développé une haine malade du Québec et de la francophonie.

Ces personnes se servent donc d'Alliance-Québec pour faire ce que politiquement ils *n'oseraient* pas faire directement contre le Québec et les Francophones des autres provinces.

Et, pour donner le change, ils soutiennent que les montants votés à Alliance-Québec servent à protéger les minorités francophones dissiminées dans les autres provinces!

Mais il est bien connu que la situation des minorités francophones ne peut se comparer à celle de la minorité anglophone privilégiée du Québec, et cela sous tous les aspects: politique, social, économique et culturel.

Quelle commune mesure peut-il exister entre les Francophones de la Saskatchewan et du Manitoba et les Anglophones de Westmount ou du West-Island? Vraiment aucune, sur aucun plan. Les minorités francophones du Canada sont totalement dépourvues de système institutionnel comparable à celui dont jouissent les Anglophones du Québec. Les minorités francophones du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, pourtant protégées par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, ont toutes été dépouillées de leurs droits linguistiques. Le mouvement a été tellement général que les droits du français ont fini par disparaître entièrement des législatures provinciales comme de la législature fédérale.

Pourquoi le Québec n'a-t-il pas agi ainsi envers sa minorité anglophone? Pourquoi les Francophones n'étaient-ils pas en mesure de réclamer la réciprocité? Tout simplement parce que sa position de faiblesse sur l'échiquier politique canadien empêchait le Québec de donner la réplique. Et parce que la minorité anglophone du Québec trouvait des appuis politiques et financiers partout, chez les Allophones assimilés au Canada et même en Angleterre! Il n'y a pas de justice sans égalité et pas d'égalité sans souveraineté, dans le système britannique! Un gouvernement québécois a osé s'attaquer, en 1976, à un système qui réalisait sans heurt la minorisation et l'assimilation des Francophones, tout à fait comme le prévoyait le rapport Durham et les promoteurs de l'Acte d'Union de 1841, comme de la Confédération de 1867. Mal lui en prit... Il a ameuté une horde déjà inquiète depuis 1960.

La montée imprévue du nationalisme québécois lors de la révolution tranquille et la poussée indépendantiste violente des années 1980 avaient déjà obligé les Anglophones à modifier une politique qui conduisait tranquillement à la réduction progres-

sive du Québec en réserve indienne ou acadienne, réserve territoriale où un peuple, vestige de l'ancien Canada, réduit à la pauvreté, trahi par ses élites, dominé politiquement et socialement, se serait éteint dans l'indifférence et l'apathie.

Le réveil québécois, apparenté tardivement à la poussée mondiale anti-colonialiste, avait déjà incité le groupe anglophone dominant à prendre ses précautions, à jeter du lest, à donner l'illusion de l'égalité, à voter un bilinguisme apparent, à admettre Trudeau et ses colombes, à permettre de socialiser pour un temps le Canada. Mais l'organisation du référendum québécois a semé la panique dans l'*establishment* canadien. Des millions «étrangers» ont alors été jetés dans la mêlée. L'écrasement constitutionnel a suivi. On s'est débarrassé de Trudeau, devenu arrogant et encombrant, grâce à un autre québécois, cette fois, un Anglophone de service.

Au Québec même, le soutien massif à un parti fédéraliste a été décidé. L'occupation de sa direction a été négociée. Restait à poursuivre la démolition des mesures législatives en faveur de la francisation du Québec, mesures qui risquaient de compromettre la sécurité du groupe anglophone et l'assimilation des Allophones.

On a trouvé un agent des plus intéressés, *Alliance-Québec*. On lui a donné les outils pour faire efficacement le travail sans prendre le risque politique de réveiller encore une fois les Québécois, abattus par la crise économique au point de basculer par-dessus bord leurs leaders nationalistes, un peu rois nègres sur les bords!

En 1986, comme pour les années antérieures, l'organisme a donc reçu 1 127 550\$ en subvention fédérale. Le gouvernement «investi» du Québec a fourni 23 816\$ et la caution morale de ses principaux ministres. Des particuliers, officiellement, ont souscrit 18 140\$, tandis qu'une source douteuse, «l'Institut de recherche et d'éducation d'Alliance-Québec», aurait versé une somme additionnelle de 200 000\$. Ces fonds parviendraient, prétendent certaines sources d'information, d'une subvention fédérale.

Alors que les Francophones sont partout bafoués au Canada, sur la place publique comme dans les législatures; alors

qu'on leur verse, après des retards de plus de 3 ans et nombre de tracasseries et au compte-goutte, des subventions qui permettent à peine d'entretenir une existence de façade. On fait d'Alliance-Québec et de la riche minorité anglophone du Québec le fer de lance qui de l'intérieur attaque et démolit systématiquement la Loi 101, devenue le symbole du Québec francophone à abattre de façon définitive.

Et l'on peut voir comment on attend patiemment que la chose soit faite dans tous les coins de l'administration fédérale! Toutes les mesures en faveur du bilinguisme sont de moins en moins respectées et même tolérées. La dernière révélation faite par le Commissaire aux langues officielles, M. d'Iberville Fort, mérite d'être rappelée: Dans l'armée canadienne, si vous êtes Anglophone et coulez votre examen de français élémentaire, après 24 sessions de cours, ce n'est pas grave, rien ne sera porté à votre dossier. Mais, si vous êtes Francophone et si vous coulez votre examen d'anglais après 36 sessions, votre dossier portera la mention d'échec et toute possibilité d'avancement sera exclue. Il en va ainsi et partout dans tous les ministères importants.

Tapi, on attend l'hallali, la dernière ruée contre le Québec et contre le français. Si l'occasion n'est pas donnée par la présente négociation constitutionnelle, on organisera, grâce à l'infiltration du N.P.D. au Québec, le renversement du gouvernement conservateur et de son chef actuel, déjà jugé trop mou et trop entouré de Québécois pure laine. Une fois John Turner, de Toronto, ex-ministre de la justice et des mesures de guerre de 1970, au pouvoir, on sera en terrain sûr.

Il y a longtemps que la peine de mort du nationalisme québécois a été décrétée à Ottawa! À moins que l'histoire, la meilleure alliée de la justice, ne ménage ses rebondissements traditionnels et meurtriers à ceux qui, ici comme ailleurs, s'emploient à la haine et à l'écrasement des peuples...

• • • • •

# Pas de Québec francophone sans une liberté complète d'action

---

Déclaration du CLUB SOUVERAIN de l'Estrie

## 1- Constatations et diagnostic

Depuis bientôt trois ans, les membres du *Club Souverain* de l'Estrie suivent attentivement l'évolution des grands dossiers québécois: la place des P.M.E. dans notre économie, la famille, la natalité, l'immigration, les conséquences de la constitution canadienne, la langue, la privatisation, etc.

De tous ces dossiers, un a forcément retenu notre attention depuis quelques mois: celui de la langue française.

Après avoir lu, discuté, confronté à peu près tout ce qui a été dit et écrit sur le sujet depuis la remise en cause de notre Loi 101; après l'intervention personnelle dans les journaux régionaux et nationaux de plusieurs de nos membres, l'ensemble des membres du *Club Souverain* se sentent habilités à livrer certains éléments de leur réflexion, ainsi que leur conclusion.

Où en sommes-nous sur le plan linguistique et où allons-nous? En d'autres termes, quel est l'état de santé de notre langue dans notre vie économique, sociale et culturelle, au travail, dans nos loisirs, comme dans la rue? Notre langue française a-t-elle un avenir dans une constitution canadienne et un empire anglophone américain? Si oui, à quelles conditions?

Voilà, en filigrane, la logique des questions qui ont guidé le «menu» de nos déjeuners-causeries mensuels du dimanche matin.

Notre langue française est-elle en santé au Québec? Quand nous posons la question, nous renvoyons à toutes les sphères vitales de notre vie individuelle et collective: au travail, face à la télévision, face aux vidéos, au sport, lecture des journaux, langage journalier, affichage dans la rue et les magasins, face aux contrats d'achat, à l'audition de disques, face à l'immigration, etc.

En réponse à la plupart de ces questions, force nous est de constater que, surtout depuis l'échec référendaire, notre langue française a subi d'importants reculs à tous les niveaux.

Sur le plan constitutionnel et juridique, les tribunaux canadiens ont invalidé sept chapitres de la Loi 101. Plus récemment, dans le domaine scolaire, notre gouvernement accordait l'amnistie aux illégaux et dispensait leurs descendants de l'inscription à l'école française. Plus récemment encore, un autre jugement de la cour mettait en cause l'affichage unilingue français, etc.

Sur le plan des communications, force nous est également de constater que ce n'est plus seulement la pression d'un Canada à forte majorité anglophone qui s'exerce sur notre langue française, mais le poids de 225 millions d'Américains qui envahissent littéralement les ondes de la radio, de la T.V., le cinéma, les vidéos, les disques, les revues, les livres de recherche. Nous constatons également que cet envahissement quotidien massif de la langue anglaise est malheureusement renforcé par nos propres chaînes de radio, de télévision, par la réclame publicitaire de certains marchés d'alimentation, par plusieurs de nos clubs sportifs, etc.

Sur le plan du travail dans la fonction publique, depuis décembre 1986, par la Loi 142, notre gouvernement oblige maintenant les fonctionnaires québécois au bilinguisme institutionnel dans les services de santé et les services sociaux. Quand on sait que ces services étaient déjà accordés aux Anglophones dans leur langue avant cette loi.

Sur le plan du travail dans nombre de secteurs privés, nous constatons que la plupart des emplois offerts demandent la maîtrise de la langue anglaise. Même si depuis vingt ans le Québec a fait des efforts et des progrès fantastiques au plan de l'éducation, même si plusieurs firmes québécoises ont fait des percées importantes sur les marchés internationaux, nous pensons à Lavallin, Cascade, Bombardier etc., même si des succès internationaux retentissants ont couronné plusieurs de nos artistes québécois, nous constatons que chez nous, au Québec, la langue française est quotidiennement mise en échec sur tous les fronts; elle devient de moins en moins essentielle comme principal critère d'embauche. Du bilinguisme institutionnel, nous passons

donc au bilinguisme habituel. Passerons-nous à l'unilinguisme anglophone officieux et pratique? La question mérite d'être posée.

## 2- Le pronostic

Le pronostic? Il est sombre. En effet, si nous sommes conscients de la dégradation et des reculs que subit notre langue sur tous les fronts et dans tous les secteurs vitaux de notre société, l'optimisme ne peut être de mise. Rien ne nous permet en effet de croire que la loi du nombre et l'influence de la masse anglophone des États-Unis iront s'amenuisant. Rien ne nous permet d'espérer non plus que la règle de la constitution canadienne réservera un meilleur sort à la langue française.

Et puisque les mêmes causes produisent habituellement les mêmes effets, au rythme, à l'importance et à la somme des reculs que subit notre langue sur tous les fronts, nous pensons que d'ici quelques générations, tout au plus, elle ne sera plus vraiment nécessaire pour gagner notre vie. Le Québec, à notre avis, pourrait alors devenir une seconde Nouvelle-Angleterre et une seconde Louisiane, où plusieurs millions de Québécois ont émigré et ont été rapidement assimilés. Nous pensons également au demi-million et plus de Québécois devenus Franco-Ontariens et dont la langue française n'est vraiment utile que dans la vie familiale.

Lorsque nous jetons un regard sur notre avenir linguistique, pouvons-nous oublier aussi le «libre»-échange avec les États-Unis? Dans ce contexte non libre, il s'agit de deux majorités anglophones en train de négocier notre culture et notre économie. Est-ce normal? Est-ce possible que le Québec ne soit pas partie prenante à des délibérations et des décisions qui engagent notre avenir économique, social, culturel et linguistique? Quel sera, dans ce futur contexte, l'utilité de notre langue dans le travail, dans les communications, dans la technologie et l'économie?

De telles questions, qu'on ne peut pourtant pas éviter, ont de quoi nous rendre songeurs et très perplexes. Mais existe-t-il vraiment une solution capable d'enrayer les reculs et l'érosion de notre langue? Nous savons que le peuple québécois, comme tous les peuples, pourrait, dans un sursaut de fierté et par souci de

protection de son identité, changer la trajectoire descendante de sa langue; mais nous savons également que, dans la vie des peuples comme dans la vie des individus en régression, il existe un point de non retour.

À moins donc d'un changement de cap très important au niveau des mentalités, des institutions québécoises ainsi que sur le plan constitutionnel, nous estimons que notre langue se dirige tout droit vers une langue folklorique et ce, d'ici quelques générations.

Bien sûr, les syndicats, les mouvements comme la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le Mouvement Québécois Français (M.Q.F.), et les partis indépendantistes, le Mouvement Estrien pour le français (M.E.F.) en train de naître dans la région de l'Estrie, toutes ces forces positives continueront à jouer un rôle essentiel dans la défense de notre langue, mais est-ce suffisant pour contrer l'envahisseur croissant anglophone? Est-ce que David pourra indéfiniment résister à Goliath? À notre avis, pour espérer, à long terme, un Québec francophone en Amérique du Nord — car le Québec n'est pas une île —, il faut beaucoup plus que cela.

### **3- L'exercice des pleins pouvoirs**

Au premier chef, l'État québécois doit d'abord exercer le contrôle exclusif de son immigration. Dans un contexte de dénatalité inquiétante, comment le Québec peut-il espérer en effet accroître sa population francophone, s'il ne préside pas lui-même au choix de ses immigrants? Encore en 1984, les immigrants unilingues anglophones étaient plus nombreux que les immigrants francophones. D'autre part, une très forte immigration est à prévoir dans les prochaines années. Quelle sera la langue de ces immigrants? Le Québec pourra-t-il les intégrer? À moins de posséder et exercer un pouvoir exclusif en cette matière, nous ne voyons pas comment le Québec pourra à moyen et à long terme demeurer francophone. À moins d'un changement radical à ce niveau, il n'est pas interdit de penser qu'un Québec francophone, minoritaire au Canada et sur le continent nord-américain, mais encore majoritaire sur son territoire, devienne également minoritaire dans son propre milieu.

En second lieu, pour demeurer francophone, le Québec doit détenir et exercer un pouvoir exclusif en matière d'éducation, de communication, de politiques sociales et de langue. Bref, il doit posséder un pouvoir exclusif en matière de constitution et de législation. L'érosion et le charcutage de la Loi 101 constituent à ce niveau un exemple frappant et démoralisant.

La charte de la langue française que le Québec avait réussi à se donner en 1977 après tant d'années d'efforts est maintenant déjà battue en brèche par la constitution du Canada, qui défait d'un côté ce que l'État québécois a fait de l'autre. Jusqu'où et jusqu'à quand le Québec francophone pourra-t-il résister et conserver son identité?

Enfin, et ce ne sont pas les moindres conditions, pour rêver demeurer francophone, le Québec doit être en mesure de décider lui-même de ses grandes priorités économiques et de ses relations internationales dans l'interdépendance des autres pays. Pour intégrer ses immigrants à sa culture, à sa langue, à sa vie sociale, le Québec doit exercer une force d'attraction économique décisive, dans le monde de la recherche, du commerce, de la technologie, du transport, là où se jouent vraiment la pertinence et la performance d'une langue.

Le peuple Québécois saura-t-il relever ce défi? Nous le souhaitons.

Pour ce faire, les partis politiques, les associations, les institutions, les mass-media doivent cependant cesser de semer la confusion et d'entretenir des illusions sur l'avenir de notre langue française au Québec, car l'avenir de cette dernière est inséparable de l'avenir de notre statut national; elle nécessite beaucoup plus qu'une Loi 101: elle commande la pleine liberté d'action de l'État québécois, son indépendance.



# L'homogénéité ethno-culturelle du Saguenay-Lac Saint-Jean (1)

---

par JEAN-CHARLES CLAVEAU, m.d.

## I- Introduction

Après la découverte de l'Amérique en 1492 par Christophe Colomb, des dizaines et des dizaines de millions d'immigrants d'Europe sont venus peupler le Nouveau Monde et s'établir à côté et, souvent, à la place des Amérindiens déjà ici depuis des millénaires.

Des Africains arrachés à leur continent pour servir de main-d'œuvre aux hommes blancs se sont aussi ajoutés. Et des Asiatiques ont suivi plus tard.

Les Espagnols et les Portugais ont commencé à coloniser l'Amérique au 16<sup>e</sup> siècle, alors que les Anglais et les Français l'ont fait à partir du 17<sup>e</sup>.

Le Québec actuel est, au-delà des vicissitudes de l'Histoire, la continuation de la Nouvelle-France de Champlain, de Frontenac et de Vaudreuil. En tout cas, c'est le dernier bastion de l'Amérique française de nos manuels scolaires, avec ses prolongements au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Le Royaume du Saguenay dont parlait jadis Mgr Victor Tremblay est devenu la région 02 du Québec contemporain.

En 150 ans, ce vaste territoire, encore vierge et plus étendu que la Belgique, s'est peuplé. Les nouveaux venus se sont emparés du sol, ont fait l'exploitation de la forêt et ont participé à son développement industriel.

Ce fleuron de la patrie agrandie de nos pères a été, au départ et surtout, une extension du vieux pays de Charlevoix. Tout cela s'est produit en quelques générations.

Le tableau I, ci-contre, montre le peuplement de ce pays neuf<sup>1</sup>.

**Tableau I**

<b>Peuplement du Saguenay-Lac Saint-Jean</b>	
<b>Année</b>	<b>Population</b>
1851	5 400
1881	25 000
1901	38 000
1921	73 000
1941	143 000
1981 <sup>2</sup>	285 000

Là où il n'y avait à peu près personne en ce début d'année 1838, on trouve de nos jours 285 000 habitants. Le peuplement du Royaume du Saguenay s'est effectué comme la conquête d'un nouveau territoire, tel un autre chapitre de la colonisation du Nouveau-Monde par nos ancêtres venus d'Europe.

Pourtant, ces ancêtres étaient beaucoup plus près qu'il n'y paraît des contemporains que nous sommes. Ainsi, quand le grand-père de l'auteur, Louis Claveau (1853-1909), est né à Chicoutimi en 1853<sup>3</sup>, la population saguenéenne dépassait à peine 5 000 habitants, comme on vient de le noter au Tableau I.

Lorsque mon propre père, Gustave (1892-1974), était encore à l'école primaire de la même ville en 1901, la région tout entière ne comptait que 38 000 citoyens.

Et, en 1941, alors que l'auteur était à son tour sur les bancs du Séminaire diocésain, la population régionale était deux fois

1. Raoul Blanchard, *Le Canada français*, p. 97, Lib. Arthème Fayard, 1960.
2. Statistique Canada, recensement de 1981. Université du Québec à Chicoutimi. Tous les chiffres cités concernant l'origine ethnique, la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la religion proviennent du recensement de 1981 de Statistique Canada.
3. Archives personnelles.

moins nombreuse que celle d'aujourd'hui et Chicoutimi n'avait que 16 000 habitants, comparativement à plus de 62 000 actuellement.

Tous ces changements démographiques se sont produits en même temps que se manifestait une homogénéité ethno-culturelle très grande. C'est ce dont nous allons parler.

On ne reconnaît plus guère à Péribonka, à Saint-Félicien, à Mistassini, à Saint-Gédéon, à Roberval, à Jonquière ou à Chicoutimi le pays neuf, rural et forestier si bien chanté par Louis Hémon au début du siècle et qui a servi longtemps, tel une image d'Épinal, de portrait du Canada français à travers le monde.

Le Saguenay-Lac Saint-Jean rural à 74% en 1911<sup>4</sup> s'est transformé quelque 70 ans plus tard en une région industrielle et urbanisée à 69% en (1981).

Ce coin de terre habité depuis longtemps par les Montagnais a d'abord été fréquenté par les missionnaires, les explorateurs et les trafiquants durant quelques siècles. Le monument du Côteau du Portage à Chicoutimi élevé en 1937 en témoigne<sup>5</sup>.

En 1838, ce territoire fut colonisé par les gens de Charlevoix en quête de terres nouvelles pour leurs fils trop nombreux, puis par ceux du Bas-du-Fleuve, du curé Hébert en 1849 et par les autres venus d'ailleurs, qui ont suivi.

## II- L'origine ethnique

Le recensement fédéral de 1981 révèle que la région du Saguenay-Lac Saint-Jean compte 285 284 habitants, qui se répartissent de la façon suivante, selon l'origine ethnique ou raciale.

4. Statistique Canada, recensement de 1911. UQUAC. En 1911, la Côte-Nord était incluse dans la région du Saguenay, ce qui augmente la proportion de la population rurale de notre région.

5. Jean-Charles Claveau, m.d., *Chicoutimi en ce temps-là*, p. 130. Éd. Fleur-de-lys, 1985.

Tableau II

Origine ethnique	Population	Pourcentage
française	271 540	95,2%
britannique	5 600	1,9%
autre	4 160	1,4%
multiple	1 545	0,5%

Le Tableau II montre à l'évidence que notre région forme un milieu d'origine française très homogène sur le plan ethnique ou racial, pour reprendre l'ancienne dénomination du Bureau fédéral des statistiques. C'est une des plus homogènes du Québec.

Notre région est sans commune mesure avec le tableau ethno-culturel rencontré en Ontario ou dans l'Ouest canadien. Dans ces provinces, les citoyens d'origine britannique constituent moins ou autour de 50% de la population.

Celle-ci est partagée en une grande diversité de groupes ethniques dont le lien le plus profond et le plus clair — en dehors de leur citoyenneté canadienne — est leur commune connaissance de la langue anglaise, la langue de leur vie collective qui cimenter leurs relations comme l'anglais le fait aussi aux États-Unis voisins.

Avec leurs églises allemandes, ukrainiennes, polonaises, italiennes, suédoises, grecques ou autres, ils forment la mosaïque canadienne, autre copie de la mosaïque américaine.

Au Saguenay-Lac Saint-Jean, les 5 600 habitants d'origine britannique, c'est-à-dire anglaise, écossaise, galloise et irlandaise — les Irlandais de l'Eire ne sont plus sujets britanniques depuis 1949<sup>6</sup> — ne représentent que 1,9% de la population régionale. Cela est très peu. Par ailleurs, le Tableau II indique que les gens d'une origine ethnique autre ne sont à leur tour que 4 160, soit 1,4% du total.

6. *Alpha encyclopédie*, Éd. Franson, 1970.

Quant aux 1 545 citoyens classés sous la rubrique «origine multiple», il s'agit de personnes nées de parents appartenant à deux origines raciales différentes.

Ainsi, le père peut être d'origine française et la mère de descendance anglaise ou italienne et vice-versa.

Il apparaît donc difficile d'utiliser ce dernier chiffre dans une étude statistique, l'appellation «origine multiple» étant en elle-même trop imprécise.

Avec une population d'origine française de plus de 95%, le pays de Maria Chapdelaine constitue non une mosaïque ethnique, mais un milieu d'une homogénéité presque totale et évidente de prime abord. Cependant, malgré l'homogénéité ethno-culturelle réelle et visible de la région, une certaine diversité raciale a toujours existé chez nous, depuis l'arrivée des premiers colons à la Baie des Ha! Ha!, en 1838. Cette diversité n'a jamais été très manifeste, d'abord par suite du nombre peu élevé de Néo-Saguenéens d'origine non française à immigrer ici.

Ensuite, à cause de l'intégration et de l'assimilation rapide à la première ou à la deuxième génération des nouveaux venus dans leur milieu d'adoption.

Enfin, plusieurs des arrivants «d'origine étrangère» étaient déjà assimilés ou en voie de l'être.

Ainsi, certains Écossais établis dans Charlevoix après la victoire anglaise de 1759 ont été à l'origine d'un rameau de descendance écossaise particulièrement fécond qui a essaimé ici et s'y est multiplié de façon marquée comme nos ancêtres du temps.

Les Blackburn, les Murray, les McNicoll, les Murdock, les Fraser, les McLean, les McLeod et autres ont été de ceux-là.

Ces fils d'Écossais de langue anglaise ont été souvent au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest avant sa fusion avec la première en 1821, ou en relation avec Price, qui s'était vu octroyer des droits de coupe de bois sur les terres de la Couronne (britannique) au Saguenay.

Cette situation a mis certains Écossais en contact avec les Amérindiens ici et là dans les postes de traite du Saguenay, de la Côte-Nord ou d'ailleurs.

C'est ainsi que sont nées plusieurs unions entre Écossais et Montagnaises, dont les descendants sont nombreux chez nous.

### Le métissage

Une recherche généalogique approfondie serait sans doute nécessaire pour établir des données précises sur le nombre de Saguenéens et de Jeannois impliqués dans ce métissage, souvent le fruit d'autres mélanges antérieurs avec des Français et leurs descendants.

Qu'il suffise, pour éclairer notre propos, de mentionner deux patronymes bien connus dans la région.

Ainsi, les Blackburn et les Murdock sont les descendants d'un ancêtre écossais et d'une ancêtre amérindienne. L'ancêtre Hugh Blackburn, originaire d'Écosse, a épousé vers 1782 Geneviève Gagnon, la fille de J.B. Gagnon et de Cécile Kaoraté, Montagnaise<sup>7</sup>, alors qu'Alexander Murdock, également natif d'Écosse, a épousé Magdeleine Montagnaise vers 1816<sup>8</sup>. Les Blackburn et les Murdock de Charlevoix ont suivi au Saguenay leurs voisins Tremblay, Simard, Gagnon, Bouchard, Côté ou Bergeron, après avoir épousé leurs filles ou leurs fils.

Voilà pourquoi tous ceux qui ont un ou une Blackburn parmi leurs ancêtres — et tous les Blackburn de la région descendent du même couple Hugh Blackburn-Geneviève Gagnon — sont issus d'un métissage écossais-amérindien et d'un mélange français-écossais-amérindien qui s'est perpétué depuis six, sept ou huit générations. Il en est de même des Murdock.

Une étude même superficielle de la lignée de Hugh Blackburn et d'Alexander Murdock démontre que, mis à part les descendants facilement identifiables qui portent le nom de leur ancêtre Blackburn ou Murdock — plus de 570 abonnés inscrits dans l'annuaire téléphonique régional de 1986 sont des Blackburn et des Murdock —, il y a chez nous plusieurs milliers de citoyens ignorant la plupart du temps qu'ils sont leurs descendants «métissés».

7. *Saguenayensia*, avril-juin 1983. «Les Blackburn», Jean-Charles Claveau, m.d.

8. Frère Éloi-Gérard, *Complément de généalogie*, 1943, p. 356.

L'assimilation au milieu sur les plans linguistique, culturel et religieux est tellement entière que ces gens n'ont guère de raison de le savoir, à moins de s'intéresser spécialement à leur généalogie.

Et c'est ainsi que des Tremblay, des Beaulieu, des Gagnon, des Maltais, des Piché, des Savard, des Lagacé, des Bouchard, des Claveau, des Riverin, des Pagé, des Dufour, des Wells, des Gauthier, des Pedneault, des Talbot, des Perron, des Saulnier, des Amyot, des Gravel, des Fillion, des Laforest, des Girard, des Côté, des Larouche, des Delisle et d'autres font partie de ces nombreuses personnes qui ont du sang écossais-amérindien mêlé au sang français qui coule dans leurs veines, sans parler du sang d'autres origines qui s'est parfois ajouté en cours de route.

Dans le cas présent, il s'agit, bien sûr, des descendants des filles Blackburn et Murdock dont le nom de famille n'apparaît plus chez leur progéniture souvent depuis plusieurs générations.

À titre d'exemple, citons Antoine Riverin (1777-1859), l'ancêtre des Riverin dont a parlé dernièrement l'historien Carl Beaulieu<sup>9</sup>.

Cet ancêtre Riverin a épousé en 1807 à La Malbaie Marie-Anne Blackburn, la fille de Hugh Blackburn (1746-1833), et il a laissé toute une descendance de Riverin issue de cette union française-écossaise-amérindienne. Pour cette famille Riverin comme pour bien d'autres familles signalées plus haut, l'origine «métissée» de leur ancêtre Marie-Anne Blackburn demeure un fait généalogique indéniable, mais qui ne change rien à leur réalité québécoise actuelle.

Cette origine ethnique plus diversifiée qu'il ne semble témoigne, en tout cas, d'une assimilation à ce point réussie que rien n'y paraît avec les générations.

L'on peut donc croire que le bagage génétique de ces aïeux d'origines différentes a contribué à enrichir l'héritage biologique de leur postérité.

9. Les Riverin au Saguenay, Publication de La Société Historique du Saguenay, Carl Beaulieu, 1986.

## Les réfugiés-e-s

---

par MARCEL G. PEPIN

Confédération des syndicats nationaux

Depuis trois mois maintenant, un nombre considérable de personnes se présentent aux frontières et aéroports canadiens en se réclamant du statut de réfugiés. Cette situation en soi n'est pas nouvelle; l'élément qui est nouveau, c'est l'ampleur du phénomène. Depuis le début de janvier 1987, plus de 6 000 personnes ont demandé qu'on leur reconnaisse ce statut.

Cette arrivée massive pose des problèmes ou soulève des questions de divers ordres: problèmes d'accueil, administratifs et sociaux; questions économiques et de légitimité. Aujourd'hui, en conséquence de ces événements, le droit au refuge est sérieusement remis en question et nous croyons qu'il faut fermement s'opposer à cela.

Nous vous présentons ici la nature du cadre juridique auquel a adhéré le Canada et qui permet, dans les règles actuelles, à une personne de requérir en sol canadien le statut de réfugié.

Nous ferons ensuite brièvement état de la situation des réfugiés dans le monde et des distinctions que beaucoup tentent d'établir entre réfugiés politiques et économiques. Finalement, nous aborderons les carences de la politique canadienne et les correctifs qui devraient y être apportés.

### 1- Le cadre juridique international<sup>1</sup>

Le droit pour toute personne de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans un autre pays que le sien est reconnu depuis 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Afin d'assurer l'application de ce droit, des normes minimales de base pour le traitement des réfugiés ont été développées

---

1. Nous remercions la Ligue des Droits et Libertés pour le Dossier «Le Canada et les réfugiés: une question de justice», dont nous nous sommes inspiré.

dans la Convention des Nations-Unies de 1951 (Genève) et dans le protocole de 1967.

Ces textes définissent le réfugié comme une personne qui «craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques» a quitté le pays où elle réside habituellement et n'est pas désireuse d'y retourner ou en est incapable.

Comme la plupart des pays de ce monde, le Canada a adhéré à cette convention et à ce protocole. Un cadre juridique national a ensuite été développé.

## **2- Le cadre juridique canadien**

La loi canadienne sur l'immigration actuellement en vigueur a été adoptée en 1977. Quoique l'immigration et le droit au refuge soient deux questions différentes, deux réalités différentes, elles sont toutes deux prévues à la même loi. L'immigration vise des objectifs économiques et sociaux propres à une population donnée, alors que la reconnaissance du droit au refuge, l'ouverture au réfugié est une mesure d'ouverture, d'accueil à des personnes qui cherchent à échapper à certains problèmes.

La loi prévoit deux procédures bien distinctes par lesquelles une personne peut trouver refuge au Canada. En premier lieu, le Canada sélectionne à chaque année un nombre déterminé à l'avance de réfugiés qui sont déjà dans des pays de premier accueil. En second lieu, des personnes qui se considèrent réfugiées peuvent en se présentant au Canada demander qu'on leur reconnaisse ce statut et donc le droit au refuge.

La première procédure a ses qualités et ses défauts. Elle permet à l'organisme des Nations-Unies chargé des réfugié-e-s (le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugié-e-s) de planifier la réimplantation des réfugié-e-s. Elle permet cependant au gouvernement de choisir «ses» réfugié-e-s: en bonne santé, formé-e-s, etc. Nous sommes reconnus pour notre aide, mais pas pour notre désintéressement.

La deuxième procédure permet aux personnes qui ne sont

pas dans des camps de réfugiés ou qui fuient d'urgence leur pays d'obtenir ce droit au refuge. Cette procédure sauve des vies.

C'est en se réclamant de cette deuxième procédure que sont arrivées au Canada plusieurs dizaines de milliers de personnes au cours des dernières années: polonais, vietnamiens, tchécoslovaques, soviétiques, cubains, chiliens, guatémaltèques, iraniens, turcs, sri-lankais, etc. Ils sont arrivés de partout dans le monde.

Chaque personne doit présenter et défendre son cas; plusieurs étapes d'examen et d'appel sont prévues à la loi. L'engorgement des services fédéraux depuis plusieurs années fait en sorte qu'il faut environ 3 ans avant de trancher un cas de façon à peu près définitive.

### 3- Les réfugié-e-s dans le monde

Il y a plus de dix millions de réfugié-e-s dans le monde, victimes de guerres civiles ou entre nations, de rivalités ethniques ou raciales, de persécution, de répression, de famine, etc. La plupart de ces réfugié-e-s trouvent accueil dans les pays limitrophes aux leurs, en espérant pouvoir un jour regagner leur pays.

Cela est souvent si long, si ce n'est impensable, les conditions de vie sont si difficiles, le fardeau si lourd pour les pays de premier accueil qu'il faut réimplanter nombre de réfugié-e-s dans d'autres pays.

Le Canada occupait en 1984 la huitième place parmi les pays d'accueil, avec plus de 350 000 réfugié-e-s accueilli-e-s pour l'essentiel depuis quinze ans<sup>2</sup>. En proportion de sa population, le Canada occupe le 14<sup>e</sup> rang parmi les pays d'accueil.

Notre procédure d'accueil cherche à différencier les réfugié-e-s dit-e-s politiques des réfugié-e-s dit-e-s économiques. Or, il n'est pas toujours aisé de distinguer la cause principale qui pousse une personne à chercher refuge: la persécution, la peur de la persécution, la fuite de la misère ou de la famine?

Nous considérons inquiétante la facilité avec laquelle beau-

2. Emploi et Immigration Canada, «Les réfugiés — perspectives pour 1984-85», mai 1984, et Ligue des Droits et Libertés, «Le Canada et les réfugiés: une question de justice», Bulletin LDL, vol. IV, n° 6, 1985.

coup portent un jugement sur la valeur des motifs invoqués par les requérants actuels.

Nous avons accueilli plusieurs milliers de citoyens polonais, ces dernières années, conscients de leur situation sociale et économique difficile, mais savions-nous s'ils étaient tous des militants du syndicat Solidarité menacés directement de répression ou si certains cherchaient un niveau de vie plus élevé, un pays plus libre? Nous avons accueilli 40 000 citoyens vietnamiens en 1980-81<sup>3</sup>: étaient-ils tous directement menacés d'une persécution ou cherchaient-ils pour un certain nombre plus de liberté, un niveau de vie plus élevé?

Les médias nous parlent peu de la situation intérieure en Turquie. Ce pays a connu des troubles majeurs, ces dernières années: une guerre civile larvée, un régime militaire, la loi martiale. En décembre 1986, il y a à peine plus de deux mois, 264 militants, dont tous les dirigeants, d'une centrale syndicale ont été condamnés à des peines de prison allant d'un à quinze ans. Cette centrale avec laquelle nous avons déjà eu plusieurs contacts, la DISK (Confédération des Syndicats Progressistes de la Turquie) est actuellement interdite, ainsi que les vingt-huit fédérations professionnelles qui la composent<sup>4</sup>.

Ajoutons que de longue date une lutte souvent violente oppose l'actuelle province kurde du pays à l'État turc.

Est-ce que les Turcs qui arrivent aujourd'hui au Canada fuient les persécutions? cherchent un pays plus libre? un pays au niveau de vie plus élevé?

Par ces quelques éléments, nous cherchons à illustrer la nécessité d'une bonne connaissance des situations nationales avant de porter un jugement sur ceux qu'on dit vrai-e-s réfugié-e-s ou faux/fausses réfugié-e-s.

#### **4- La situation canadienne**

Le problème actuel du Canada réside dans le laps de temps inacceptable qui s'écoule entre la demande du statut de réfugié et

3. Conseil consultatif Canadien de l'Emploi et de l'Immigration, «Immigration: Politique de Croissance», août 1985, p. 17.

4. Confédération Mondiale du Travail, Bulletin Bimensuel *Flash* du 1-02-1987.

la décision. La situation n'a cessé de s'empirer depuis le début de la décennie; aujourd'hui, plus de 20 000 personnes attendent une décision. À l'extrême, une décision peut prendre cinq ans.

C'est ce délai qui est exploité par les vendeurs de rêve, ceux qui vendent à leur profit le Canada et qui encouragent des gens à tout abandonner ce qu'ils ont. *C'est ce délai qu'il faut éliminer et non le droit au refuge, comme on est en train de le faire.*

Il est primordial que le gouvernement fédéral dégage les ressources nécessaires pour absorber les retards et traiter convenablement les nouveaux cas, cela sans couper les procédures d'appel, mais en accélérant le processus à chaque étape.

Le problème n'est pas dans la capacité à moyen terme du Canada et du Québec de recevoir et d'absorber de nouveaux venus. Depuis quarante ans, 5,4 millions d'immigrant-e-s ont été admis-e-s au Canada. Selon les années, les niveaux ont varié. Dans les années où les niveaux ont été les plus bas, soit en 1963 et 1964, le Canada a reçu respectivement 63 000 et 75 000 immigrant-e-s. Dans les années où les niveaux ont été les plus élevés, comme en 1967 et 1974, le Canada a accueilli respectivement 223 000 et 218 000 immigrant-e-s<sup>5</sup>. Ce ne sont donc pas les quelques milliers de requérant-e-s des derniers mois qui épuiseront nos ressources, si la procédure d'accueil est adéquate.

## 5- Les questions économique et linguistique

On aborde fréquemment la question du chômage en disant simplement que les immigrant-e-s prennent nos emplois. Il faudrait ajouter qu'ils sont de très gros consommateurs, car ils ont besoin de tout et qu'ainsi, ils ont un impact nettement positif sur notre économie. Il y a peu d'études sur cette question, mais les seules qui existent tendent à démontrer que globalement l'immigration a un impact positif sur la situation de l'emploi<sup>6</sup>. Il faut donc faire très attention, sur cette délicate question, que nos préjugés ne l'emportent pas sur la réalité.

Enfin, la question de l'intégration des nouveaux venus aux cultures francophones ou anglophones est une question cruciale,

5. Emploi et Immigration Canada, «Statistique sur l'immigration», 1984.

6. «The Macroeconomic impacts of Immigration policies», Dwight, Grant, Notamura, Alice O et Mosao, Edmonton, 1975.

au Québec. Nos structures d'accueil ont déjà été déficientes pour le moins, nous croyons qu'il faut faire en sorte que dès le début du processus de reconnaissance du statut de réfugiés le droit à des cours de français et l'accès aux écoles françaises soient reconnus afin de permettre une meilleure intégration des communautés immigrantes à la société québécoise. Nous croyons, par ailleurs, que ces cours de français devraient être obligatoires pour les réfugié-e-s désirant s'installer au Québec.

## 6- La reconnaissance du droit au refuge

Le droit au refuge doit être reconnu, respecté et défendu.

Si nous voulons que les gens persécutés dans ce monde aient des moyens d'échapper à ces situations, le droit au refuge doit exister réellement.

Toute politique d'ouverture comporte des risques et peut permettre des abus: à nous de développer une mécanique efficace qui s'attaque à ces abus et les décourage.

### En conséquence, nous revendiquons:

- le maintien intégral du droit au refuge;
- le maintien des lieux où les demandes de refuge peuvent être faites et l'augmentation du personnel relié à ces tâches;
- l'accélération du processus de traitement des demandes des requérant-e-s du statut de réfugié sans restrictions des droits d'appel;
- le maintien de l'aide financière disponible aux réfugié-e-s et le droit à un permis de travail dès la première audition;
- la mise sur pied de campagnes d'information auprès de la population;
- la garantie de l'accès des réfugié-e-s à des cours de français et à l'école française, afin de leur permettre une meilleure intégration à la société québécoise; ces cours de français devraient être obligatoires pour les réfugié-e-s désireux/désireuses de s'installer au Québec;
- l'augmentation de l'aide aux organismes de première ligne (qui assurent l'aide au logement, vêtements, nourriture, l'aide légale, etc.).

## Xénophobes, les Québécois?

---

par LÉANDRE FRADET,  
secrétaire des Amis de Lionel Groulx

En page frontispice du lundi 9 mars 1987 du quotidien *Le Devoir*, relativement au sondage *Le Devoir-Créatex+*, il était fallacieusement affirmé qu'un fort courant xénophobe traverse la société québécoise parce que, y lisait-on, «une grande partie de la population trouve que le Québec devrait recevoir moins d'immigrants qu'actuellement, et moins de réfugiés politiques».

Nous ne savions point que c'est être xénophobe, que de vouloir conserver l'homogénéité de la Nation québécoise, du moins que de vouloir maintenir sa majorité française déjà gravement menacée par le plus bas taux de natalité du monde qui continue à baisser en catastrophe; par l'avortement à outrance qui augmente sans cesse; par le suicide croissant de jeunes compatriotes...

L'instinct de conservation de notre nation — comme pour toute nation ou race — n'est point du tout de la xénophobie et ne saurait être considérée comme telle.

Pour la pérennité de l'être national, pour la préservation de son entité, pour la prévention du génocide, à la lumière de l'histoire probante de ce que les nôtres vécurent dans l'Ouest, il y a légitime défense pour notre nation, comme il y a légitime défense pour l'individu!

Certains profanes et scientifiques s'inquiètent avec raison de la disparition ou de l'extinction éventuelle de certaines espèces animales, aquatiques, et volatiles; de certaines peuplades aborigènes, amérindiennes... À fortiori, ne devrait-on pas s'inquiéter de l'agonie, du génocide latent, imperceptible mais réel, de notre nation, tant désiré, continûment prémédité depuis la défaite militaire de 1759!

Xénophobes, les Québécois? — Quelle farce!

Que l'on cesse donc enfin de toujours chercher à culpabiliser injustement nos compatriotes en toutes choses, notamment

comme ce fut le cas *ad nauseam* au sujet de la Charte de la langue française dépouillée de sa véritable raison d'être, laquelle ne faisait que régulariser une situation linguistique déplorable, désagréable, *irritante même pour nous de la majorité* de faits insolites qui favorisaient une minorité arrogante, choyée démesurément, gavée.

Nos compatriotes ont toujours été ouverts au monde, aux étrangers, parfois jusqu'à l'infantilisme, l'àplatventrisme. Faudrait-il rappeler quelques faits historiques passés et contemporains de cette ouverture désintéressée, de cet altruisme des nôtres? L'accueil que firent nos pères aux Irlandais, il y a plus d'un siècle, lors du typhus, aux risques pour eux de contaminer leur propre foyer; plus près de nous, rappelons l'accueil enthousiaste fait aux Vietnamiens, Cambodgiens, Hongrois, etc., que nos compatriotes reçurent charitablement en leur famille, lors même qu'en certains cas celle-ci était nombreuse; d'outre-frontière québécoise, rappelons l'adoption internationale de rejeteons étrangers par nos compatriotes; rappelons en outre le dévouement effacé de nos missionnaires, tant laïcs que religieux, qui œuvrent bénévolement en toute hémisphère, notamment au Tiers monde!

Les étrangers qui daignent s'intégrer à notre nation, à nous, Français du Québec, qui nous respectent, qui ne font point le jeu des Anglais contre nous, sont volontiers acceptés et même désirés par nous.

Cependant, nous ne voulons point que se reproduise sur les bords du Saint-Laurent ce que les Anglais francophones de l'Ouest accomplirent délibérément, hargneusement, avec mépris et racisme contre nos frères français, fin du siècle dernier et début du 20<sup>e</sup>, où pourtant nous fûmes déjà majoritaires en cette contrée occidentale que ces Francophones inondèrent massivement d'immigrants de toutes ethnies souvent hostiles à notre nationalité, à notre grand détriment, par l'assimilation galopante des nôtres.

Hélas! Comme c'est aberrant! En notre forteresse gravement lézardée de toutes parts, ce sont, cette fois-ci, des gens de chez nous, des nôtres qui font la même œuvre progressivement génocidaire de notre nation que les francophobes firent contre

nous dans l'Ouest: le gouvernement québécois ne veut-il pas doubler le nombre d'immigrants, l'an prochain? Cela ne friserait-il pas la trahison? Organismes comme partis politiques qui encouragent abusivement nos compatriotes à accepter erronément, naïvement la vague d'immigrants et de réfugiés qui sont grassement reçus en des hôtels de luxe, tels que le Reine-Elizabeth, à même nos impôts, tandis que nos assistés sociaux n'ont droit qu'au strict nécessaire...

Plutôt que d'encourager impertinemment nos compatriotes à accepter sans discernement l'immigration qui nous est nuisible culturellement, linguistiquement, pourquoi ne point faire une campagne publicitaire réaliste, préconisant une vigoureuse politique nataliste?

Impertinente que cette campagne pour l'acceptation des immigrés, alors que simultanément nous perdons par milliers nos meilleurs cerveaux au profit des États-Unis, cerveaux dont l'instruction nous coûta cher.

Pendant que nous recevions plusieurs milliers d'immigrants annuellement qui grossissaient et qui grossissaient encore les effectifs des Anglais, les nôtres s'anglicisaient davantage depuis plus de dix ans, *malgré la Loi 101!* Et cela continue...

Entendu que lorsque l'indépendance nationale du pays laurentien sera enfin proclamée et qu'il aura complète compétence internationale sur l'immigration, n'ayez crainte, les étrangers immigrants, de quelques ethnies qu'ils soient, seront alors bien-venus en notre patrie laurentienne désormais libre, maître de sa politique d'immigration, selon nos concepts, nos besoins démographiques, économiques, et ils sauront que le français est la langue officielle, à tous égards.

• • • • •

## Jean Guitton

---

par MAURICE LEBEL  
Université Laval

Jean Guitton. *Le Travail intellectuel*. Paris, Aubier-Montaigne, 1951 et 1986. 189 pages.

Jean Guitton, membre de l'Académie française depuis 1961, est fort avantageusement connu au Canada français, où de nombreux lecteurs et téléspectateurs sont aussi familiers avec ses ouvrages qu'avec sa parole et sa présence sur le petit écran. Octogénaire avancé, travailleur infatigable, il écrit comme il se souvient ou comme il parle, et il parle très bien, depuis plus d'un demi-siècle. Il a jugé bon et utile, non sans raison, de faire réimprimer à Paris, chez Aubier, à 35 ans d'intervalle (1951-1986), son petit livre, ainsi qu'il l'appelle modestement (p. IV, 7, 8, 31, 181) sur *Le Travail intellectuel*, qui a pour sous-titre: *Conseils à ceux qui étudient et à ceux qui écrivent*. Voici un volume sans rides, pour ainsi dire: il peut encore rendre d'immenses services aux étudiants de collège et de faculté, voire aux écrivains en herbe; il demeure «un livre d'utilité» (p. 78). Il n'a pas vieilli, si son auteur a pris du recul depuis qu'il l'a écrit, alors qu'il était professeur à la faculté des lettres de l'Université de Dijon, soit quatre ans avant de commencer à professer à la Sorbonne (1955-1968).

Il commence ainsi sa Préface: «Ce livre reparaît. Trente ans ont passé, long intervalle. Je le relis à mon tour, comme s'il était écrit par un autre.» Réflexion naturelle et savoureuse de la part d'un écrivain prolifique qui ne peut se rappeler tout ce qu'il a écrit. Jean Guitton termine de la façon suivante: «Il me semble qu'après trente années, ce petit livre pourrait avoir une seconde naissance, une nouvelle actualité... Comment l'homme de demain saura-t-il utiliser le loisir? À l'heure où le travail obligatoire cesse plus tôt, où le loisir commence avec le troisième âge, où il faut se remettre à l'École, et *apprendre à apprendre*, il est bon de réfléchir, comme avait fait Descartes, sur les méthodes...» En effet, nous sommes déjà entrés, du moins en Occi-

dent, dans la civilisation des loisirs; le ministère des Loisirs sera bientôt aussi important que le ministère du Travail, et tout le monde, à 55 ou 65 ans au plus, reprendra le chemin de l'école, connaîtra vraiment le loisir. Nous serons tous alors devenus Grecs sans le savoir, car pour les Grecs de jadis le mot école signifiait loisir. Par contraste, la conclusion de l'auteur se termine sur le mot travail. Ainsi se termine le XI<sup>e</sup> chapitre, *Lettre à un jeune homme de ce temps*: «Le principal est de faire ce que conseillait le vieil Ecclésiaste: se donner de la joie dans son travail, faire jouir son âme au milieu de son travail.» Tel est aujourd'hui Jean Guilton, né en 1901.

Je défie tout lecteur d'être le même après avoir lu ce livre de 11 chapitres, si riche d'observations pénétrantes et personnelles, d'expériences vécues, au Stalag comme prisonnier de guerre (1940-1945), dans l'enseignement secondaire et supérieur (1924-1968), dans les ateliers de peinture et les expositions, si remarquable de plénitude, de franchise et de spontanéité. Il est truffé de citations bien choisies, d'aphorismes et d'expressions lapidaires. Il renferme beaucoup de mots en caractères gras et chaque chapitre comprend des divisions ou des sous-titres, comme l'indique la Table des matières détaillée. D'ailleurs, c'est en tenant celle-ci sous ses yeux qu'il convient de lire l'ouvrage pour en tirer le meilleur parti.

Il est solidement charpenté et forme un tout indispensable. Pour ma part, je le connais de longue date pour l'avoir relu presque chaque été, pendant nombre d'années, comme je l'ai fait pour *La Vie intellectuelle* du Père A.D. Sertillanges, O.P. Cette fois-ci, je l'ai relu avec plaisir, plume à la main, en ai dressé l'Index des noms propres, car Jean Guilton ruisselle de lectures et cite comme le semeur à tout vent, c'est-à-dire de mémoire; je me suis aussi intéressé à dresser les formules qui pullulent sous sa plume et à me tisser une gerbe des citations empruntées aux auteurs les plus divers, ce dont je saurai faire mon miel en temps et lieu. À l'instar des Classiques, des Évangélistes et de saint Paul, il possède l'art de dire beaucoup en peu de mots. Sans être un manuel scolaire, *Le Travail intellectuel* porte la marque d'un maître, non pas à penser, mais à faire penser, ce qui vaut mieux: il est solidement charpenté, pétri d'idées, méthodique et progressif.

Il suffit d'énumérer les 11 chapitres pour s'en rendre compte: I. En regardant travailler les autres. II. La préparation du travail. III. L'effort profond. IV. Le monstre et son repos. V. La mise en ordre de nos pensées. VI. La lecture comme enrichissement de soi. VII. Germes et résidus. VIII. Fiches, notes et cours. IX. L'écriture et le style. X. Le travail dans l'état de fatigue et de souffrance. XI. Extraits d'une lettre à un jeune homme de ce temps. Il serait vain de prétendre le résumer. Bien qu'il s'adresse aux étudiants de première année d'université et à ceux qui brûlent de publier, il peut rendre aussi d'immenses services aux élèves de collège et de faculté, aux jeunes chercheurs et écrivains. Ce qui manque le plus aux étudiants et aux jeunes auteurs, ce ne sont ni les idées ni le talent, mais des cadres, des méthodes de travail, des manières d'apprendre, des façons de lire avec profit, des moyens de tirer le meilleur parti de leurs cours, de leurs lectures et de leurs études, des leçons et des exercices pratiques de composition et de style. Au rebours des artistes qui travaillent avec leurs élèves dans leurs ateliers et les corrigent, séance tenante, beaucoup de professeurs se contentent souvent de corriger les fautes de copie de leurs élèves sans toujours leur montrer comment ils auraient pu faire mieux. Au rebours des architectes et des médecins qui travaillent souvent en équipe, les écrivains sont plutôt des solitaires qui initient rarement, si jamais ils le font, leurs cadets à leur métier de composition. Maurice Barrès a initié Jérôme et Jean Tharaud. Lire à ce sujet les pages admirables (p. 66-69) citées par Jean Guitton.

Au XX<sup>e</sup> siècle, on ne va plus en Bourdaloue, comme on le faisait en XVII<sup>e</sup>. François Mauriac, cependant, ne passait guère d'été sans relire les œuvres de Bourdaloue, docteur en composition et en psychologie. Voulez-vous apprendre à composer des paragraphes — il en existe une bonne dizaine de types différents — et à user de transitions avec habileté, vous avez tout intérêt à le pratiquer; il vous enseignera l'unité dans le plan et la continuité dans l'exécution. Aujourd'hui, comme le fait justement remarquer Jean Guitton, après André Gide et Henry de Montherlant, on ne sait presque plus composer, le mot étant pris ici dans son acception propre; on écrit, plutôt on gribouille, on se bat les flancs pour emplir des pages et ne rien dire; beaucoup de romans commencent par la fin et se terminent par le commencement; on ne sait presque plus boucler la boucle, parce qu'on a

perdu l'art de composer des paragraphes et de dresser un plan à la Bourdaloue. Seulement à lire La Fontaine, on peut apprendre à écrire et à composer.

Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur de philosophie et d'histoire de la philosophie, écrivain prolifique, Jean Guitton tient la peinture pour son violon d'Ingres. Témoin ses expositions à Paris (1976, 1986), à Rome (1971), à Bruxelles (1972). Sans doute doit-il à la peinture l'acuité de son observation, comme Georges Duhamel devait la sienne à sa pratique de la médecine. Son livre fourmille d'observations pénétrantes tout à fait personnelles. S'il doit beaucoup, comme il l'avoue, à *La Vie intellectuelle* du Père A.D. Sertillanges, aux ouvrages de Louis Riboulet, de Jules Payot, de Jean et de Marcel Prévost, de Félix Boillot et de Julien Bézard, dont il regrette de ne plus pouvoir posséder *De la Méthode Littéraire* (Paris, Vuibert, 1911. 738 pages) — un maître-livre d'un professeur de Première au lycée Hoche de Versailles que je possède et chéris comme un trésor —, s'il doit beaucoup à ses devanciers et à ses contemporains, il les complète admirablement par son expérience unique, ses dons exceptionnels d'observation et son amour profond et sincère des étudiants et des étudiantes, par sa franchise exemplaire et sa vie bien remplie.

Il n'existe ni éducateurs ni éduqués: il y a seulement des gens qui s'éduquent eux-mêmes toute leur vie. Car l'éducation n'est jamais finie. Le travail intellectuel non plus. Telle est la leçon d'importance qui se dégage de ce livre de chevet. On fait plus que le lire: on croit entendre son auteur parler.



## L'actualité en bref

---

par GÉRARD TURCOTTE

### Année du français

À l'issue d'un colloque de deux jours, l'Alliance des professeurs de Montréal a annoncé sa décision de consacrer ses énergies à la promotion du français en proclamant 1987-88 L'ANNÉE DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES.

«L'apprentissage du français à l'école comporte de sérieuses lacunes et il devient impérieux d'annoncer un redressement majeur» affirme la présidente, Mme Lorraine Pagé. L'Alliance mènera un vaste débat sur le sujet parmi ses membres, l'automne prochain. Elle accordera aussi son soutien à la mise sur pied d'un projet pédagogique dans chacune des écoles. Elle décernera même des prix aux projets les plus valables. Elle entend aussi mener des échanges avec des enseignants français et belges et leurs élèves.

La démarche de l'Alliance repose sur quelques principes bien définis et empruntera des voies claires. Pour l'Alliance, le français n'est pas une matière comme les autres, puisque c'est le principal véhicule d'accès à l'ensemble des connaissances. Il s'apprend donc «à travers toutes les disciplines». Enfin, «le français est une langue rigoureuse et il doit être appris avec rigueur».

En pratique, l'Alliance veut revaloriser la langue écrite. L'apprentissage du français, a dit Mme Pagé, doit se fonder «sur la structure, la syntaxe, la morphologie, l'orthographe». On doit aussi faire place à la littérature et revaloriser la lecture. Les élèves doivent donc disposer de manuels et de bibliothèques.

L'Alliance s'oppose par ailleurs au projet d'enseignement de l'anglais qui se fait au détriment du français ou des mathématiques.

La présidente de l'Alliance tance par ailleurs le gouvernement actuel pour ses hésitations en matière linguistique: «Il faut, a dit Mme Pagé, rappeler la nécessité absolue de la primauté du

français sur toute autre langue au Québec. Il ne suffit pas que les élèves soient bons premiers en français à l'école, il faut aussi que le français soit bon premier, incontestable premier et de très loin premier, dans toutes les sphères de la société québécoise.»

Dans les écoles françaises qui comptent un nombre important d'élèves non francophones, «non seulement l'anglais est-il la langue de la cour de récréation, mais de plus en plus d'élèves exigent que leur professeur leur parle en anglais en classe et en dehors de la classe. On imagine avec effarement, a lancé Mme Pagé, ce que ça pourra être dans cinq ans, quand les Allophones représenteront la majorité de tous les élèves de la CECM».

### **Deux jugements sur la Loi 101 entendus par la Cour suprême**

La Cour suprême du Canada a accepté, hier, d'entendre les appels de deux jugements de la cour d'appel du Québec concernant une section de la Loi 101, qui prescrit l'affichage en français seulement.

La première cause est celle de l'homme d'affaires Allen Singer, de Montréal, dont la condamnation pour affichage en anglais seulement a été maintenue par la cour d'appel.

La seconde cause est celle de cinq hommes d'affaires de Montréal, accusés d'avoir affiché dans les deux langues. Dans ce cas d'affichage bilingue, la cour d'appel a décrété que la loi québécoise violait la liberté d'expression.

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre Robert Bourassa a promis d'amender la loi pour permettre l'affichage bilingue, mais il attend le jugement de la Cour suprême du Canada avant de faire quoi que ce soit.

### **Réhabilitation des Patriotes**

À l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire des événements de 1837, l'épiscopat québécois vient d'autoriser l'inhumation en terre bénite des restes des Patriotes. Ils répondent ainsi à un souhait maintes fois exprimé par leurs descendants.

«Par cette décision, nous voulons lever une douloureuse hypothèque sur le souvenir de ces personnes mortes pour un noble idéal» a déclaré hier en conférence de presse Mgr Jean-Marie Fortier, président de l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ). Il a expliqué que Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier

évêque de Montréal, s'était opposé au soulèvement et au recours à la force des Patriotes et de ce fait avait interdit leur sépulture religieuse.

«Il s'agissait là d'une mesure strictement disciplinaire et non d'une excommunication de l'Église», a soutenu Mgr Fortier en louant un siècle et demi plus tard «le dévouement des Patriotes à une cause qu'en toute bonne foi, ils avaient choisie et pour laquelle ils ont tout sacrifié, y compris leur vie».

### **La littérature québécoise obligatoire à l'université de Liège**

L'université de Liège devient la première université européenne à rendre obligatoire l'étude de la littérature québécoise pour les étudiants en lettres françaises.

La nouvelle, diffusée ici par la délégation de la communauté française Wallonie-Bruxelles à Québec, précise en outre que la littérature québécoise est enseignée depuis plus de 10 ans dans cette université d'État de Belgique dans le cadre d'un cours de littérature francophone.

C'est d'ailleurs là que fonctionne, depuis la même époque, un centre d'études québécoises qui n'a pas son équivalent en Europe. Ce centre pluridisciplinaire a à son actif de nombreuses activités de recherche, particulièrement dans le domaine des sciences humaines, auxquelles viennent se greffer des activités d'animation.

Un festival de cinéma québécois s'y est tenu l'année dernière, offrant au public wallon une sélection d'une cinquantaine de films.

Ce nouveau cours obligatoire sur les auteurs québécois s'inscrit notamment dans une volonté de renforcer l'avance que l'université de Liège possède en matière d'études sur le Québec.

### **Honneur à Pierre Vadeboncœur**

L'écrivain québécois Pierre Vadeboncœur a remporté le prix littéraire Canada-Suisse pour son essai *L'Absence* — essai à la deuxième personne, publié en 1985 chez Boréal-Express.

Le prix Canada-Suisse a été établi conjointement par le Conseil des arts du Canada et la fondation Pro Helvetia. Ce prix annuel de 2 500\$ est décerné alternativement à un écrivain suisse

et à un écrivain canadien pour une œuvre publiée en français au cours des huit années précédant l'attribution.

Cette nouvelle consécration, cette fois internationale, du talent littéraire de Pierre Vadeboncoeur s'ajoute à plusieurs autres, notamment le prix LIBERTÉ, en 1970, le prix DUVERNAY, en 1971, et le prix DAVID, en 1976. Nos félicitations.

### **La Loi 101 ne s'applique pas aux universités**

La Loi 101, qui fait trembler les commerces et les afficheurs de tout acabit, n'impressionne aucunement les universités. Dans le domaine de la langue, celles-ci peuvent agir à peu près comme bon leur semble et adopter les politiques qu'elles jugent appropriées. À toutes fins utiles, à l'université, la Loi 101 ne s'applique pas.

Il semble que celui qu'on appelle «le Législateur» a oublié que les universités existaient. Aucune mention expresse de nos institutions d'enseignement supérieur dans la Loi 101, si ce n'est l'article 114, qui spécifie que l'Office de la langue française peut «exiger de toute institution d'enseignement collégial ou universitaire un rapport sur la langue des manuels utilisés.» Et c'est tout.

### **Aux États-Unis: l'anglais seulement, même pour les immigrants**

Le président Ronald Reagan a déclaré à Columbia, Missouri, que les élèves des écoles américaines devaient impérativement utiliser l'anglais, même si ce n'est pas leur langue maternelle.

La question des écoliers et étudiants non anglophones, rappelle-t-on, se pose avec une acuité particulière en Californie du Sud, où vivent de nombreux immigrants latino-américains.

Ronald Reagan a déclaré, en évoquant les écoliers qui ne parlent pas l'anglais: «S'ils entendent vivre en Amérique, ils doivent apprendre notre langue de manière à pouvoir s'intégrer».

Il a ajouté qu'il fera «tout ce qu'il pourra pour se débarrasser des interférences fédérales au travers desquelles on tente de contraindre des écoles locales à enseigner dans la langue maternelle de leurs élèves». Le travail de ces écoles, a-t-il souligné, «consiste à enseigner l'anglais».

«Il est temps, a-t-il conclu, d'étudier les réglementations et

de revenir au sujet principal qui est le suivant: apprendre à tous à parler notre langue.»

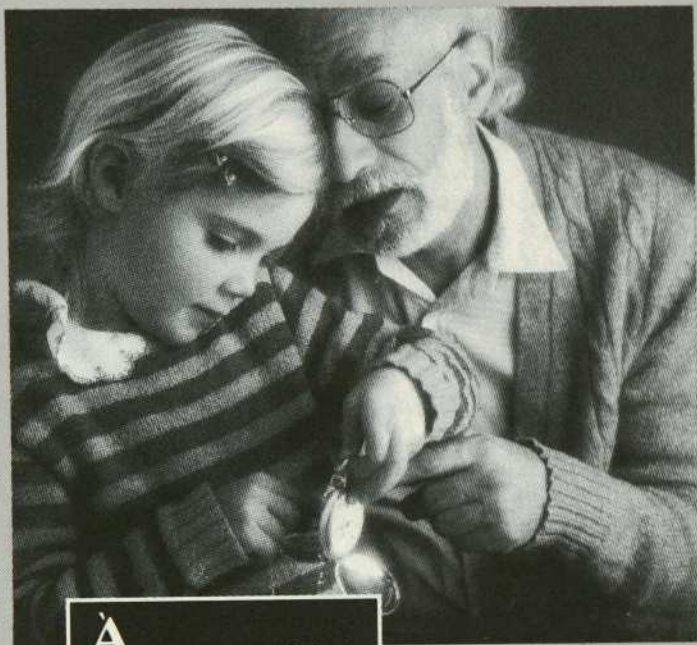
### **Les Anglophones n'ont pas changé**

Un sondage CROP et les articles de *La Presse* viennent de démontrer très clairement que les Anglophones acceptent le Québec français, comme se plaît à le répéter M. Goldbloom, mais à la condition qu'il soit bilingue, c'est-à-dire que l'anglais soit langue officielle sur le même pied que le français, que l'on puisse travailler aussi bien en anglais qu'en français, que l'école anglaise soit accessible non seulement aux authentiques Anglophones vivant au Québec, mais à tous les immigrants de quelque origine qu'ils soient, que l'affichage bilingue soit légalisé, etc. En un mot, les Anglophones acceptent un Québec français, à condition qu'ils fixent eux-mêmes les règles du jeu et imposent leurs volontés.

Que l'on ne vienne pas nous dire que l'attitude des Anglo-Québécois face à un Québec français a changé ces dix dernières années, soit depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Ils continuent toujours à se comporter en majoritaires, se refusant à reconnaître leur situation minoritaire, et ils sont de plus en plus exigeants. Pourtant, la minorité anglophone du Québec n'est-elle pas la minorité la mieux traitée, non seulement au Canada, mais partout dans le monde?

Puissent ce sondage et les articles de *La Presse* ouvrir les yeux à tous les Québécois et Québécoises.





**À** chaque passage de la vie  
... nos besoins de protection  
évoluent.

Tous nous avons besoin de services de protection diversifiés bien adaptés à ce que nous vivons.

Tous nous recherchons de bons conseils, de bonnes solutions et la sécurité qui nous convient.

L'Assurance-vie Desjardins nous offre ce service-conseil et une protection adaptée à nos besoins.



**Assurance-vie  
Desjardins**

*à chaque  
passage  
de la vie*

# SECTION ÉCONOMIQUE

*Hommage à la mémoire de Gaston Beaudry*

## La Prospérité

---

En cette section de *L'Action Nationale*, Rosaire Morin traite de l'avenir collectif des Canadiens-Français. Le champ d'analyse sera toutefois limité aux thèmes qui suivent:

1. le déclin démographique des Francophones du Québec et du Canada;
2. la création systématique d'un sous-prolétariat découlant de l'existence et de la reproduction au Québec de 800 000 assistés sociaux et de 400 000 chômeurs;
3. le problème de l'insertion sociale et professionnelle de 500 000 jeunes québécois vivant en difficultés;
4. l'illusion de la croissance économique des Canadiens-Français face à l'essor des entreprises étrangères;
5. le développement du milieu par le milieu illustré par le récit de trouvailles et de réussites merveilleuses qui méritent d'être connues.

• • • • •

## Des trouvailles et des réussites merveilleuses

---

par ROSAIRE MORIN

«Un peu partout au Québec, des semences têtues retigent et viennent à bout des pires déserts de glace, ceux de la ville comme ceux de l'arrière-pays. D'un nouveau goût de vivre on passa à la volonté de réussir ensemble toutes sortes de chantiers passionnants et féconds.»

Ces pensées de Jacques Grand'Maison me lancent à la découverte d'initiatives louables et créatrices. Sur ma route, des groupes de tendances et d'activités différentes voisinent les uns avec les autres. Ils ont en commun le goût de la liberté et le sens de la dignité humaine. Ils sont présentés dans le désordre de la loterie. Un jour, peut-être, il sera possible d'introduire des têtes de chapitres et des sous-titres.

À cet inventaire bénévole des forces silencieuses du Québec, chaque lecteur est invité à me communiquer les trouvailles merveilleuses de leur milieu. Ces réussites peuvent déclencher des gestes de solidarité chez des personnes qui connaissent les mêmes problèmes.

### Coopérative de services multiples

*«Pour s'en sortir, il faut se regrouper,  
Viens nous rencontrer,  
Y'a rien de mieux que d'essayer.»*

À l'automne 1973, à Sainte-Julienne, des chômeurs, des assistés sociaux, des personnes handicapées et de petits salariés décident de prendre en main leur destinée. Une coopérative venait de naître. Aujourd'hui, la «Coopérative de services multiples» rayonne dans 16 municipalités. Elle compte 225 membres. Ses services aident 1 600 personnes défavorisées par année. Organisme à fin sociale, sans but lucratif, elle constitue un moyen pour des personnes à faible revenu de solutionner leurs problèmes en aidant les autres.

Dès 1974, la «Coopérative» établit un comptoir vestimentaire. Ce comptoir répond à un besoin pressant. Il est localisé successivement dans la sacristie, dans un garage et, pendant trois semaines, dans le charnier paroissial, avant d'occuper l'atelier d'un peintre. La population coopère d'une façon exemplaire en offrant des vêtements propres et de bonne qualité. En 1986, près de 700 personnes à faible revenu ont pu se procurer des vêtements contre une contribution volontaire.

Un comptoir de meubles est ensuite établi. Chaque année, une soixantaine de familles pauvres reçoivent des meubles usagés à peu de frais. Les économies réalisées servent à d'autres besoins essentiels. Les membres apprennent de plus à réparer et décaper ces vieux meubles. Un artisan a même créé une chaise qui se transforme en escabeau par un jeu de bascule.

Un service d'éducation populaire organise des sessions de formation. Chaque année, une centaine de membres de la «Coopérative» acquièrent des connaissances sur la communication, les relations humaines, l'action collective, le travail en groupe, les techniques d'animation et l'action du bénévole. Ces ateliers d'apprentissage renseignent aussi sur la tenue d'un secrétariat, la comptabilité, la méthode de prendre des notes et sur nombre de sujets qui développent la capacité des membres et leur personnalité.

Chaque année, des cours apprennent à une trentaine d'analphabètes à lire, à écrire et à calculer. Des cours et des conférences-échanges permettent à d'autres personnes d'apprendre à s'exprimer, à réfléchir, à agir pour leur bien-être et celui de leur collectivité. Ces activités portent sur les lois sociales, la prise en charge, la coopération, le budget, la gestion, l'alimentation. Un bureau d'information et de référence répond à de nombreuses demandes et oriente des personnes en difficulté vers une solution possible. Bref, les membres de la «Coopérative» et de son Service d'éducation populaire s'efforcent de rendre service à des personnes qui vivent la même situation que celle qu'elles ont connue.

La «Coopérative» a aussi établi une bibliothèque pour des personnes à faible revenu. À cet effet, elle a reçu des dons de particuliers et l'aide du Conseil des Arts du Canada et de la

municipalité de Sainte-Julienne. Elle organise diverses activités socioculturelles: cours d'artisanat, pique-nique annuel, festival socioculturel, fêtes familiales, parties de sucre, courts voyages, bingos... Un mercredi par mois, un Comité réalise un café-rencontre pour les femmes. La condition féminine est le dessert traditionnel. Toutes ces activités permettent à des personnes à faible revenu de sortir de leur isolement et d'améliorer la qualité de leur vie.

Annuellement, la «Coopérative» aide une quinzaine de familles à se trouver un logement salubre. Un fonds de dépannage de quelque 2 000\$ a vu le jour. Des groupes locaux ont constitué ce fonds; à Chertsey, les employés du CLSC se sont cotisés; à Entrelacs, la Caisse populaire s'est chargée de la collecte. De petits prêts sont consentis sans garantie et sans intérêt à des gagne-petits coincés par un événement inattendu ou un problème insoluble autrement.

À la «Coopérative», les projets d'avenir ne manquent pas. Des recherches sur l'habitation en milieu rural permettront bientôt la création d'une coopérative d'habitation. On rêve aussi d'une coopérative d'alimentation. La décentralisation des services est également prévue, afin de permettre à des personnes de différentes municipalités d'œuvrer davantage dans leur milieu. Déjà, des groupes similaires sont nés à Entrelacs, Chertsey, Saint-Alphonse et Rawdon.

Puisse cet exemple servir de bougie d'allumage dans des régions qui connaissent des problèmes identiques! La «Coopérative de services multiples» développe le sens de l'initiative, de la créativité et de la responsabilité. Son action s'inscrit dans le processus de l'éducation permanente. Elle contribue au développement de la personne. Les activités entreprises constituent autant d'apprentissages qui développent l'esprit critique et la capacité de se prendre en main. Une personne écrasée connaît rapidement une situation d'épanouissement et de dignité. Des personnes défavorisées deviennent responsables de leur devenir.

La «Coopérative de services multiples» a regroupé des femmes et des hommes à faible revenu. Ces personnes ont créé des liens de solidarité. Elles ont pris conscience de leurs valeurs et de la force de la solidarité. Usager, co-propriétaire et bénéficiaire

d'une coopérative, elles ont acquis le sens de la communauté. Elles améliorent leur qualité de vie et modifient ainsi le tissu social de la société québécoise.

### **Moisson-Québec**

*«L'homme ne vit pas seulement de pains,  
mais il vit aussi de pain...»*

Ernest Renan

Moisson-Québec s'ajoute à Moisson-Montréal et à quatorze autres banques alimentaires déjà en œuvre au Canada. Des milliers d'hommes et de femmes souffrent de la faim dans une société d'abondance et de luxe. Pendant que les indigents mangent peu et mal, l'opulente société québécoise jette à la poubelle environ 20 pour cent de la production alimentaire.

Dans la région métropolitaine de Québec, Moisson-Québec veut recueillir et redistribuer gratuitement des denrées encore propres à la consommation humaine que les biens nantis détruisent quotidiennement. Les supermarchés, les grossistes, les traiteurs, les restaurants, les hôtels, les boulangeries, les grandes entreprises, les épicerie... mettent aux vidanges des produits de qualité. Un surplus d'aliments, une date prochaine d'expiration, un contenant amoché et nombre de raisons expliquent le gaspillage d'une nourriture dont se régèleraient des milliers de pauvres, de malades, d'itinérants, de clochards, de mendiants, de vagabonds...

Déjà, des centaines de commerces de la région de Québec ont manifesté leur appui à Moisson-Québec. Le Bureau de commercialisation des œufs du Canada a promis un stock de 4 200 douzaines d'œufs. La base militaire de Valcartier fera don de ses surplus alimentaires.

Toute la nourriture récupérée sera donnée à des organismes qui offrent gratuitement les repas à des personnes sans ressource. Les principales œuvres seront l'Aube Rivière, la Maison Revivre, l'Œuvre de la soupe, l'Armée du salut, des maisons d'accueil et d'hébergement...

Dans son rôle de coordination, de cueillette et de distribution, Moisson-Québec emploiera six personnes à temps plein et le nombre nécessaire de surnuméraires. Cette main-d'œuvre sera

prioritairement recrutée chez les sans-emploi, les personnes handicapées et en voie de réhabilitation. Le budget de fonctionnement pour la première année sera de 200 000\$. L'entrepôt sera situé dans la 5<sup>e</sup> rue, à Limoilou. Sa superficie est de 12 000 pieds carrés. Des systèmes de réfrigération et de congélation permettront de conserver la qualité de certains produits.

M. André Mignault de Cap-Rouge, administrateur de carrière, assume la présidence de l'organisme dont il a été, avec son épouse, la principale cheville ouvrière. Entre autres personnalités du conseil d'administration, on retrouve MM. Jacques Desmeules de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré et associés, Jean-Guy Paquet, recteur de l'Université Laval, Paul Tardif de Fiducie Prêt et Revenu et Yvan Caron, directeur de la Caisse populaire de Québec-Est.

Moisson-Québec ouvrira ses portes vers le 1<sup>er</sup> août. Espérons que les activités de cette œuvre humanitaire seront couronnées d'un franc succès!

### **Des caisses populaires à l'honneur**

*«Quand on se réclame d'une valeur d'équité, de justice égale pour tout le monde, peut-on se contenter de regarder passer le convoi et de se demander ce que le Gouvernement et tous les autres font faire?»*

Raymond Blais

Depuis le printemps 1984, la Caisse populaire Saint-Paul-de-la-Croix a déjà investi 350 000\$ dans un programme d'aide aux jeunes gens d'affaires. Elle est présentement impliquée dans 19 prêts. La moitié des entreprises sont nouvelles. Pour la seule année de 1986, 27 nouveaux emplois ont été créés et un nombre plus élevé d'emplois a été maintenu. Ces résultats par emploi créé représentent une amélioration substantielle sur le coût d'un emploi dans la grande entreprise. Les prêts ont été faits à de petites entreprises: fabrication et conception de vêtements, commerce de jouets éducatifs, services de consultants en alimentation... Le gérant de la Caisse, Guy Cormier, croit que ces 19 entreprises n'existeraient pas si la Caisse n'était pas intervenue.

La Caisse populaire Saint-Thomas de Montmagny a souscrit 100 000\$ dans une corporation à capital de risque. La nou-

velle société est sans but lucratif. Elle porte le nom de Raymond Coulombe Inc. Elle investit, prête et octroie des subventions dans le but de favoriser la création ou le maintien d'une cinquantaine d'emplois d'ici cinq ans.

La Caisse populaire de Saint-Zacharie, dans le pays de Beauce-Sud, a souscrit 50 000\$ comme mise de fonds dans Action solidarité Saint-Zacharie. Cet organisme est sans but lucratif. Son but est d'augmenter le niveau de l'emploi dans le milieu. À cette fin, il aide financièrement des entreprises existantes ou nouvelles.

La Caisse populaire de Thetford-Mines a créé et anime une société de capital de risque à participation populaire et volontaire en faveur des petites et moyennes entreprises.

La Fédération de Québec qui regroupe 330 caisses lançait en 1985 un projet de subventions pour les jeunes de 15 à 30 ans désireux de s'impliquer concrètement dans le développement de leur milieu. Le fonds mis initialement à la disposition des jeunes entrepreneurs s'élevait à 300 000\$.

Les Caisses et la Fédération des Caisses de Lanaudière ont créé deux fonds. Le premier, de 25 000\$, vise à aider les jeunes dans la préparation et la conception de projets à être soumis en vue d'une subvention. La seconde, d'un montant de 200 000\$, sert à la réalisation des projets retenus dans la région.

Sans doute, des centaines de Caisses populaires et d'économie investissent dans la création d'emplois et dans des initiatives louables. Il nous fera toujours plaisir de citer dans nos colonnes les gestes humanitaires et sociaux posés par les Caisses.

### **Agence coopérative d'auxiliaires familiales de Montréal**

*«Je fais toujours des efforts qui m'élèvent au-dessus de moi-même et qui compte parmi les plus joyeuses victoires de ma vie.»*

Auxi-Plus est une coopérative d'auxiliaires-familiales qui œuvrent à domicile. Elle voit le jour en février 1986. Elle est fondée par un groupe de promotrices issues de l'Association des auxiliaires familiales et du CLSC Hochelaga-Maisonneuve. Ces personnes acceptaient difficilement le recours des CLSC à des agences qui offrent souvent à leurs employées des conditions de

travail insatisfaisantes: formation insuffisante, isolement, salaires dérisoires.

Auxi-Plus s'est rapidement taillé une place enviable. Présentement, elle fournit du travail à plus de 130 travailleurs et son chiffre d'affaires s'élève à près d'un million de dollars. Elle dessert la clientèle lourde de 32 CLSC de la région de Montréal. À des personnes handicapées, à des malades en convalescence et à des personnes du troisième âge elle offre une gamme complète de services de maintien à domicile: soutien moral, préparation des repas, courses, bain, habillement, toilette, etc.

Les services sont axés sur la qualité des soins. Chaque auxiliaire familiale s'engage à suivre une formation appropriée. Cette formation est organisée par la Coopérative et elle est dispensée par le Service d'éducation des adultes de la CECM. Elle touche divers aspects des tâches des auxiliaires familiales et elle permet de rendre leurs interventions plus professionnelles.

Cette entreprise est née grâce au support du Groupe Conseil des coopératives de travail de Montréal-Laval. Cet organisme a agi comme consultant. Il a fourni maintes informations et avis, évitant les erreurs inévitables à toute jeune entreprise gérée par des personnes inexpérimentées.

Auxi-Plus a facilité l'insertion sociale de travailleuses défavorisées. Elle a créé de nouveaux emplois. Elle veille au développement d'une conscience professionnelle. Elle représente une formule où les relations ouvrières-patronales devraient demeurer au beau temps, bon an mal, les employées étant à la fois employeurs.

### **Groupement économique de Beauce-Centre Inc.**

*«Au plus fort de l'hiver, les Beaucerons gardent intacte leur foi dans le retour du printemps...»*

La Beauce est un pays de bâtisseurs. Des initiatives uniques y sont entreprises. L'une des réussites merveilleuses a pour nom le «Groupement économique de Beauce-Centre Inc.».

Cet organisme est apolitique et sans but lucratif. Il a été fondé le premier septembre 1981. Il est financé dans une proportion de 60 pour cent par quatorze municipalités et par 132 entre-

prises beauceronnes. Le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec octroie une subvention pour combler le budget.

Le «Groupement économique de Beauce-Centre» favorise l'expansion industrielle et la mise en valeur du potentiel commercial de la Beauce. À titre gracieux, il facilite aux industriels la réalisation de leurs projets. Il travaille à la création de nouveaux emplois dans le secteur manufacturier. Il veille à la consolidation des grandes entreprises existantes. Il stimule la croissance des PME.

Pour atteindre ces objectifs, l'organisme fournit des renseignements sur les formes d'aide gouvernementale. Il diffuse de l'information sur les données socio-économiques de la région et sur les caractéristiques physiques du milieu. Il développe un centre de documentation. Il réalise des inventaires industriels et socio-économiques. Il publie à chaque trimestre un document sur l'état du développement industriel. Il organise des cours pour répondre aux besoins des industriels: comptabilité, impôt, finance, management, marketing, vente, commerce de détail, supervision d'une entreprise.

Pour promouvoir l'implantation d'entreprises nouvelles, le «Groupement économique de Beauce-Centre» maintient un réseau de communication avec les différents paliers gouvernementaux pour connaître des promoteurs étrangers. Il visite avec régularité les industriels pour les informer des possibilités d'expansion. Il organise des conférences de presse pour intéresser la population à l'essor industriel.

Afin d'aider les entrepreneurs manufacturiers de la région à réaliser leur projet d'expansion, l'organisme prend à sa charge, sans aucun frais, la direction d'un projet, la préparation des documents nécessaires, la planification du dossier, la demande de subvention et de crédit financier. Il assume les démarches d'aide auprès des différents gouvernements: il organise des rencontres avec les fonctionnaires compétents et il fait les pressions requises pour obtenir une réponse favorable.

Dans ses activités, le «Groupement économique de Beauce-Centre» réserve aux investisseurs éventuels un accueil chaleureux et organisé. Il souligne publiquement la réussite de projets d'implantation ou d'expansion industrielle. Il facilite l'intégration

des nouveaux entrepreneurs au milieu des affaires de la région.

Pour démontrer l'efficacité de l'organisme, soulignons qu'il a suscité l'implantation de 7 nouvelles entreprises en 1986. Cent sept nouveaux emplois ont été créés. Quatre millions de dollars ont été investis dans une imprimerie, une fabrique de meubles, une manufacture de portes et de fenêtres, une industrie du déroulage du bois. Au-delà de ces nouvelles industries, le Groupement a rendu de grands services à nombre de manufacturiers et de commerçants qui ont eu recours à ses conseils.

Voilà une forme de concertation efficace, pratique, concrète. D'autres régions peuvent développer dans leur milieu un outil aussi productif. C'est le souhait formulé. Si la Beauce peut le faire, pourquoi pas vous?

### **Granby, une ville jumelée**

*«Chaque brin d'herbe apporte sa part de rosée...»*

Granby fut la première ville canadienne à être jumelée avec une ville étrangère. En 1950, elle débute avec la ville de Thun, Suisse, une liaison d'amitié à intérêt économique. En 1956, elle fraternise avec la ville de Windsor, Ontario et, en 1963, elle se lit d'amitié avec la ville de Coventry, Angleterre. En ces deux villes, de grandes entreprises de textile sont en relation avec les industries de textile de Granby. La même année, un jumelage intéressé et intéressant est réalisé avec Saint-Étienne, France.

En 1969, Granby crée des relations culturelles avec Hamman-Liff, Tunisie, à la suite d'une rencontre avec le maire de cette ville, lors de sa visite à l'expo 1967. En 1976, un jumelage de coopération se fait avec Joal Fadiouth, Sénégal, à la suite de la visite à Granby de monsieur Léopold Sedar Senghor, président de ce pays.

En 1978, Granby se lit d'amitié avec Rayne, Louisiane, où l'on retrouve nombre d'Acadiens. L'année suivante, ce fut au tour d'Ancona, Italie, d'accepter la fraternelle invitation qui lui était offerte. En 1980, une coopération s'établit avec Bokito, Cameroun. En cette ville, on avait grand besoin d'eau et grâce aux 10 000\$ des citoyens de Granby et aux 30 000\$ de l'ACDI, les Camerounais ont pu forer six puits dans les environs de la

ville. Enfin, en 1981, un jumelage culturel avec Marrakech, Maroc, permet des échanges de professeurs durant l'été.

Dans les jumelages dits de coopération, Granby donne plus qu'elle ne reçoit. Les puits de Bokito illustrent cette situation. Les riches doivent créer des solidarités avec les pauvres. Le jumelage de Joal Fadiouth est également un exemple de fraternité humaine. L'Association de Granby a permis la construction de poissonneries pour apprêter et conserver le poisson. Elle a rendu possible la mise sur pied d'un dispensaire et l'établissement de deux fermes communautaires à base coopérative. Elle a enrichi Dakar, petite ville près de Joal Fadiouth, d'une bibliothèque: le maire de l'époque, monsieur Paul-O. Trépanier, a dessiné les plans, l'Association de Granby et l'ACDI ont donné l'argent et les citoyens de Granby ont fourni les livres. Dakar a aussi profité de l'agrandissement du Collège Saint-Michel, qui est sous la responsabilité des Frères du Sacré-Cœur de Granby.

Au niveau des jumelages d'amitié à intérêt industriel et commercial, Granby a reçu probablement plus qu'elle n'a donné. En effet, plusieurs entreprises se sont implantées en cette ville. Elles venaient de France, d'Angleterre et d'Italie. Entre autres, citons l'usine Ski-Rossignol, Moteurs Leroy-Somer, André Liné... Granby a aussi obtenu de l'aide pour son usine de traitement des eaux usées de la part de la ville de Saint-Étienne, qui est spécialisée dans ce domaine.

En outre, la connaissance du mode de vie des villes-sœurs a enrichi la culture des gens de Granby. À titre d'exemple, la réputation gastronomique de cette ville a fortement emprunté aux cuisines raffinées des villes jumelées, qui ont aussi aidé à peupler son magnifique jardin zoologique d'un grand nombre d'animaux échangés contre des castors ou d'autres animaux canadiens.

Toutes ces activités sont facilement financées. «L'Association de Granby et ses villes jumelées» recueille un certain montant d'argent dont une subvention d'environ 2 000\$ de la ville. Selon les projets, l'ACDI double, triple, quadruple ou quintuple les montants souscrits.

À la suite de Granby, plusieurs villes québécoises sont jumelées et sont membres de «L'association des villes jumelées du

Canada»: Montréal, Sherbrooke, Laval, Chicoutimi, Saint-Bruno, Sainte-Foy et Bromont. À travers le monde, on retrouve 15 000 villes membres de la Fédération des Villes Jumelées.

Il est souhaitable que d'autres villes signalent leur existence au monde. Les motifs sont multiples: création de nouvelles amitiés, promotion de la paix, leçons de solidarité, aide au Tiers-Monde, objectif d'intérêt public, progrès culturel, développement économique, respect des droits de l'homme... Quelle ville s'engagera demain sur les traces de Granby?...

---

La période estivale permettra à cette chronique de connaître un second souffle... si les lecteurs aident... collaborent... coopèrent... en nous faisant connaître des expériences enrichissantes vécues dans leur milieu: création d'emploi, action communautaire, organisation des loisirs, œuvres humanitaires, intervention des caisses populaires, coopératives de travail, participation au capital, présence des caisses d'entraide... bref, nous communiquer toute action qui améliore les conditions de vie des personnes les plus défavorisées...

Le temps approche où nous ne pourrons plus compter sur nos gouvernements... Adressez-vous à Rosaire Morin, 7951, rue Lafontaine, Montréal H1L 3H8, 514.289.2272 ou 514.353.3702.

---



## Le revenu des jeunes en 1984 et 1985

*Les hommes sont égaux, lorsqu'ils dorment.  
À leur réveil, les loups mangent les moutons.  
20 Canadiens possèdent une fortune nette de  
24 milliards\$'.*

*En 1984, 472 677 jeunes québécois de 15 à 29  
ans ont déclaré à l'impôt fédéral un revenu de  
1,6 milliards\$, soit 3411\$ par personne'.*

*En 1984, 107 597 Québécoises et Québécois  
ont déclaré à l'impôt fédéral un revenu de  
8,263 milliards\$, soit 76 801,79\$ par per-  
sonne'.*

Le revenu est d'une façon générale ce que l'individu perçoit en salaires, traitements, commissions, intérêts, rentes... Les données reproduites sur le revenu des jeunes proviennent de la statistique fiscale du gouvernement fédéral. On sait que l'État prélève un impôt sur les ressources des particuliers. Nulle source d'information n'est supposément plus précise.

### Les déclarations d'impôt

Le tableau 1 indique le nombre de jeunes, selon le groupe d'âge, le nombre de leurs déclarations d'impôt et le nombre des jeunes qui n'ont pas fait de déclaration d'impôt.

**Tableau 1**  
**Les jeunes 15/29 ans, nombre de déclarations d'impôt,**  
**1984, Québec**

Groupe d'âge	nombre total de jeunes (source <sup>a</sup> )	nombre de déclarations d'impôt (source <sup>a</sup> )	nombre de jeunes sans déclaration (source <sup>a</sup> )
15/19 ans	620 075	150 037	470 038
20/24 ans	643 700	514 889	128 811
25/29 ans	589 015	567 751	21 264
Total des 15/29 ans	1 852 790	1 232 677	620 113

Ce tableau permet de constater que 620 113 jeunes n'ont fait aucun rapport d'impôt. Comme les étudiants sans revenu n'excèdent pas le nombre de 250 000, on peut observer que près de 400 000 jeunes n'ont pas gagné assez d'argent pour remplir un formulaire et contribuer aux charges publiques.

Combien d'entre eux manquent du nécessaire et allègent leurs souffrances par l'espoir en des jours meilleurs? Un grand nombre vivant d'aide sociale et d'assurance-chômage. Des milliers de jeunes travailleurs sont condamnés à se contenter d'une pitance qui les oblige à vivre sous le seuil de la pauvreté. Est-il croyable et acceptable que tant de jeunes québécois connaissent de si difficiles conditions de vie?

### Les déclarations non imposables

La misère frappe aussi la majorité des jeunes qui ont produit des déclarations d'impôt non imposables. Le tableau 2 présente des données significatives sur la qualité de vie du tiers des jeunes québécois.

**Tableau 2**  
**Les jeunes 15/29 ans, déclarations non imposables,**  
**1984, Québec**

Groupe d'âge	nombre de déclarations		
	d'impôt (source <sup>3</sup> )	imposables (source <sup>3</sup> )	non imposables (source <sup>3</sup> )
15/19 ans	150 037	34 594	115 443
20/24 ans	514 889	318 699	196 190
25/29 ans	567 751	406 717	161 034
Total des 15/29 ans	1 232 677	760 010	472 667

Certes, le fisc affamé et bien dentelé ne peut enregistrer les minuscules revenus que rapporte le travail au noir. Trop souvent, en guise de salaire, les jeunes reçoivent l'équivalent des pourboires de cochers ou de garçons de restaurants. Un malaise sérieux existe. 472 667 jeunes de 15/29 ans ont produit une déclaration d'impôt non imposable. Ils jouissaient d'une moyenne de revenu inférieur au seuil de la pauvreté.

Une poignée d'entre eux peuvent vivre dans une certaine aisance. La majorité de ces filles et garçons connaissent une vie difficile, pénible. Ces jeunes 15/29 ans dont le revenu est insuffisant pour être imposé manquent presque tous de moyens matériels, d'argent. Un grand nombre vivent dans la gêne et le dénuement. Leur état permanent d'indigence roule sur le paupérisme.

### La misère des jeunes dont la déclaration n'est pas imposable

Des jours de misères et des événements malheureux guettent la foule grouillante des jeunes qui ne gagnent pas assez pour payer un dollar d'impôt au Receveur général du Canada. Le tableau 3 éclaire les ténèbres qui environnent 472 667 jeunes 15/29 ans.

**Tableau 3**  
**Les jeunes 15/29 ans, revenu moyen non imposable,**  
**1984, Québec**

Groupe d'âge	déclarations non imposables (source <sup>8</sup> )	\$ revenu déclaré (source <sup>9</sup> )	\$ revenu moyen par déclaration (source <sup>10</sup> )
15/19 ans	115 443	366 472 000	3 174,48
20/24 ans	196 190	747 175 000	3 808,42
25/29 ans	161 034	499 042 000	3 098,98
Total des 15/29 ans	472 667	1 612 689 000	3 411,89

Le langage des chiffres est éloquent. Il exprime la dimension de la tragique existence de la majorité de ces 472 667 jeunes dont la déclaration était non imposable. En quels termes faut-il commenter le destin de ces personnes 25/29 ans qui jouissent d'un revenu de 3 411\$ en 1984? Plusieurs d'entre eux ont faim. «Avoir faim, écrivait Sartre, c'est avoir conscience d'avoir faim; c'est être jeté dans le monde de la faim, c'est voir les pains, les viandes briller d'un éclat douloureux aux devantures des boutiques, c'est se surprendre à rêver d'un poulet<sup>11</sup>.»

Aux jeunes Québécois 20/24 ans dont le revenu est fixé à 3 808\$ pour l'année 1984, Zola exprimerait son indignation en des termes plus sévères qu'il utilisait jadis pour décrire un état

d'indigence qui ne pouvait que se perpétuer: «On ne pouvait continuer ainsi à vivre sans manger, écrivait-il. Elle ne sentait plus sa faim; elle avait un plomb dans l'estomac, tandis que son crâne lui semblait vide<sup>12</sup>.» Aujourd'hui, il apparaît que pour plusieurs, le plomb est dans le crâne, la tête fait mal, alors que l'estomac est vide.

La vie présente des adolescents de 15/19 ans qui travaillent pour un gain annuel de 3 147\$ en 1984 ressemble à ces «pauvres diables dont la condition est de mourir de faim<sup>13</sup>.» Renan, s'il était député à l'Assemblée Nationale, répéterait certainement que «l'homme ne vit pas seulement de pain, mais il vit aussi de pain<sup>14</sup>.»

Vraiment, l'exploitation de la jeunesse par les adultes est une attitude odieuse et antisociale. Trop longtemps, on a abusé des travailleurs les plus faibles. Parce qu'ils sont jeunes, sans expérience et non syndiqués, on leur parle de justice, d'équité, et, sans charité, on profite de sa supériorité pour les exploiter.

#### La répartition en pourcentage des jeunes, selon le revenu

Une inégale répartition du revenu accorde à quelques-uns des privilèges au détriment des autres. La persistance de l'inégalité crée les classes des riches et des pauvres, des maîtres et des valets, des patrons et des chômeurs. Le tableau qui suit établit la répartition en pourcentage des jeunes, selon la tranche de revenu et l'âge, en 1985.

**Tableau 4**  
Répartition en % des jeunes, selon la tranche de revenu,  
1985, Québec<sup>15</sup>

Groupe d'âge	moins de 1 000\$	1 000\$/ 1 999\$	2 000\$/ 2 999\$	3 000\$/ 3 999\$	4 000\$/ 4 999\$	5 000\$/ 5 999\$	6 000\$/ 6 999\$	7 000\$/ 7 999\$	total
15/19	28,6	20,0	11,8	8,2	6,2	6,0	3,4	2,5	86,7
20/24	3,2	7,1	5,0	6,2	6,8	7,7	4,3	6,5	46,8

La lecture de ce tableau révèle une réalité triste, honteuse et dégoûtante. 472 667 jeunes de 15/29 ans ont joui d'un revenu moyen de 3 411\$ en 1984. Ils sont sous le seuil de la pauvreté. 161 034 jeunes de 25/29 ont déclaré un revenu moyen de 3 098\$.

La plupart de ces jeunes vivent abattus, harassés, sans ambition.

Les Québécois bien nantis sont-ils consternés par la détresse des jeunes souvent privés des biens nécessaires? Leur compassion n'est pas apparente. La société québécoise refuse à sa jeunesse de s'épanouir dans des conditions propices, avec un revenu honnête. Le cerveau des adultes est-il paralysé?

### Le revenu des femmes

Les programmes d'égalité des chances n'ont pas encore produit les résultats attendus. Les différences entre les sexes sont marquées. Les tableaux 5 et 6 illustrent les écarts de revenu entre hommes et femmes. L'émancipation véritable de la femme n'est pas encore réalisée. L'égalité dans les salaires et dans les promotions demeure un vœu pieux. L'évolution des mœurs chemine très lentement.

**Tableau 5**  
**La répartition en pourcentage des femmes,**  
**selon la tranche de revenu, l'âge, 1985, Québec<sup>16</sup>**

Groupe d'âge	moins de 1 000\$	1 000\$/ 1 999\$	2 000\$/ 2 999\$	3 000\$/ 3 999\$	4 000\$/ 4 999\$	5 000\$/ 5 999\$	6 000\$/ 6 999\$	7 000\$/ 7 999\$	total
15/19	32,4	20,8	12,4	8,4	5,8	4,8	2,6	2,4	89,6
20/24	3,8	6,8	5,6	6,8	8,2	7,0	4,9	7,7	50,8

En 1985, dans le groupe 15/19 ans, 8 filles sur 10 ont déclaré à l'impôt un revenu inférieur à 100\$ par semaine. Chez les 20/24 ans, 3 femmes sur 10 ne gagnent pas 5 000\$ par année. Le tableau 6 nous démontre que l'homme gagne un revenu supérieur à celui de la femme. Il est immoral que l'égalité de traitements ne soit pas accordée à la femme qui travaille, dans de très nombreux ménages, pour assurer la vie du foyer.

**Tableau 6**  
**La répartition en pourcentage des hommes,**  
**selon la tranche de revenu, l'âge, 1985, Québec<sup>17</sup>**

Groupe d'âge	moins de 1 000\$	1 000\$/ 1 999\$	2 000\$/ 2 999\$	3 000\$/ 3 999\$	4 000\$/ 4 999\$	5 000\$/ 5 999\$	6 000\$/ 6 999\$	7 000\$/ 7 999\$	total
15/19	25,1	19,2	11,3	8,0	6,6	7,1	4,0	2,6	83,9
20/24	2,7	7,3	4,4	5,7	5,4	8,4	3,7	5,4	43,0

Le décalage entre le revenu de l'homme et de la femme saute aux yeux. 7 sur 10 garçons âgés de 15/19 ans gagnent moins de 100\$ par semaine. Dans le groupe d'âge 20/24 ans, 2,5 personnes de sexe masculin gagnent moins de 5 000\$ par année. Si vous comparez les tableaux 5 et 6 et si vous relisez les commentaires du tableau 5, vous apercevrez une marge d'inégalité inacceptable.

L'objectif d'atteindre l'égalité entre les sexes, s'il est acquis en principe, est chimérique dans la réalité du travail. Sans viser à l'égalité des fortunes, la société québécoise doit tendre sans délai vers l'égalité des chances, vers l'accès à un même revenu pour un travail équivalent réalisé par une femme ou par un homme. Les privilèges et les passe-droits aux hommes sont une injustice permanente qui n'existerait pas, si l'on mesurait à quel point les inégalités partiales empoisonnent le corps social tout entier.

#### **Les pauvres et les seuils de la pauvreté**

Les seuils de faible revenu de l'année 1985 s'établissaient selon la taille de l'unité familiale et de la région de résidence. Pour les fins du présent article, l'unité familiale de trois personnes et moins a été retenue et ce qu'on appelle «les seuils de faible revenu» reflètent le comportement récent des citoyens sous l'aspect de la consommation. Le tableau 7 reproduit les données de Statistiques Canada.

**Tableau 7**  
**Les seuils de faible revenu selon la taille de l'unité familiale**  
**et la taille de la région de résidence, 1985, Canada<sup>18</sup>**

Taille de l'unité familiale	500 000 âmes et plus	100 000/ 499 999	30 000/ 99 000	moins de 30 000 âmes	régions
1 personne	8 331\$	7 799	7 574	6 965	6 054
2 personnes	12 075\$	11 308	10 980	10 098	8 785
3 personnes	15 408\$	14 431	14 007	12 891	11 208

Pour une personne vivant à Montréal, Statistique Canada situait à 8 331\$ le seuil de la pauvreté pour l'année 1985. À Saint-Louis du Ha! Ha!, cette notion s'établissait à 6 965\$. Ainsi, au nombre des pauvres, on peut recenser la plupart de ces jeunes qui ont produit une déclaration d'impôt non imposable. On peut aussi compter au nombre des pauvres des milliers et des milliers de jeunes qui se classent au bas du revenu moyen de chacun des groupes d'âge.

### Que penser et que faire?

La misère de tant de jeunes fait contraste avec le sort réservé aux privilégiés du système. Nous n'en prenons comme témoins que ces étoiles du baseball qui doivent se contenter d'un salaire individuel de 700 000\$ à 800 000\$ pour une saison de huit mois et qui sont incapables de prendre un cours de français chez Berlitz. À 5 000\$ par joute, en deux soirs, des joueurs de balle dépassent le seuil de la pauvreté qui est le lot de milliers de jeunes qui vivent 365 jours par année. Nous avons cité l'exemple des grands sportifs pour ne pas nommer les mille Crésus, milliardaires et multimillionnaires qui vivent, au Québec, dans l'opulence et le luxe.

À ces bénéficiaires de l'existence de la pauvreté, Mgr Camara adressait un vibrant message. L'évêque brésilien, parlant du Canada, affirmait que «la révolution sociale doit se produire dans les pays développés avant de pouvoir s'amorcer dans les pays sous-développés. Tant que plus de cinq millions de Canadiens, ajoutait-il, vivront en marge de notre société, nous pourrons difficilement servir d'exemple ou venir en aide aux pays sous-développés». Mgr Camara terminait son intervention par un grave avertissement: «Vous, Canadiens, pouvez rendre

un immense service au monde entier. Vous savez qu'un Canadien sur cinq est défavorisé. Ne dites pas que ce sous-développement est bien relatif par rapport au reste du monde. En réalité, il est accentué par la proximité du luxe, du confort et des excès de toutes sortes.»

Les grands responsables sont les gouvernants qui ne gouvernent pas, les Duvalier québécois et les Marcos canadiens qui recherchent uniquement le profit. Les grands responsables sont les adultes qui ne sont pas assez forts, dynamiques et créateurs pour assumer en toute justice, égalité et équité leurs responsabilités sociales. Les adultes ne corrigent pas certaines situations anormales et inhumaines qui maintiennent dans la pauvreté le tiers des générations qui montent, ces faiseurs de l'avenir et ces sculpteurs d'humanité auxquels on offre une sécurité sociale inconséquente, utopique et illusoire. Les adultes de 1987 semblent incapables de travailler en profondeur et de créer un climat de vie basé sur la nature humaine et le droit de l'homme de produire, de travailler et de consommer. Devant l'inertie de la société des adultes, si elle persiste, les jeunes devraient remettre la société en question avec radicalisme; c'est le seul langage que les démocrates d'aujourd'hui comprennent.

«La ronde autour du Québec

«Si toutes les filles du Québec voulaient s'donner la main,

«tout autour du grand fleuve elles pourraient faire une ronde.

«Si tous les gars du Québec voulaient bien êtr'marins,

«ils f'raient avec leurs barques un joli pont sur l'onde.

«Alors on pourrait faire une ronde autour du Québec, si

«tous les gens du Québec voulaient s'donner la main.»

#### Sources:

1. *The Financial Post Moneywise Magazine*, février 1987.
2. Statistique fiscale, Revenu Canada Impôt, édition 1986, analyse des déclarations des particuliers pour l'année d'imposition 1984, p. 234, 236.
3. *Ibid.*, p. 218.
4. Statistique Canada, recensement du Canada en 1981, catalogue 92-901, volume 1, p. 1-1.
5. Statistique fiscale, *op. cit.*, p. 234.
6. *Ibid.*, p. 234, 236, différence entre le nombre des déclarations d'impôt en 1984 et le nombre des jeunes en 1981.
7. *Ibid.*, p. 236.

8. *Ibid.*, p. 234, 236, différence entre le nombre de toutes les déclarations d'impôt et le nombre de celles qui sont imposables.
9. *Ibid.*, p. 234, 236, différence entre le revenu total de toutes les déclarations d'impôt et celui des déclarations imposables.
10. Division du revenu déclaré, colonne 3, par le nombre de déclarants non imposables, colonne 2.
11. Jean-Paul Sartre, *Situations*, 1, p. 230, Éd. Gallimard, 1951.
12. Émile Zola, *L'Assomoir*, t. 11, p. 212, Éd. Fasquelle, 1951.
13. Jean de La Fontaine, *Fables, contes et nouvelles*, 1, p. 5, Collection Pléiade, Éd. Gallimard, 1948
14. Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Œuvres complètes, t. 11, p. 921, Éd. Calmann-Lévy, 1949.
15. Statistique Canada, répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, catalogue 13-207, p. 111, 112; pour le groupe d'âge 24/29 ans, il m'en aurait coûté 500\$ pour obtenir les données.
16. *Ibid.*, p. 121, 122.
17. *Ibid.*, p. 116, 117.
18. Statistique Canada, Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1985, catalogue 13-207, p. 36.
19. Dom Helder Camara, archevêque d'Olinda et Recife, Brésil, dans *Les Églises et la lutte contre la pauvreté, Conférence sur l'Église et la Société, 26 au 29 mai 1968*, Collection Les idées du Jour, p. 42.

• • • • •

HOMMAGE  
de la  
**SOCIÉTÉ**  
**SAINT-JEAN-BAPTISTE**  
de Montréal

# Index 1986-87

---

## -A-

	<b>Pages</b>
<b>ALLEN, Patrick</b>	Une bombe à retardement dans un champ de mines ..... 356
<b>ANGERS, François-Albert</b>	Nous avons encore besoin d'une pensée économique nationaliste ..... 251
<b>ARPIN, Denis</b>	Les Anglophones sont de plus en plus exigeants ..... 711

## -B-

<b>BEAUREGARD, Germain</b>	Des luttes qui n'en finissent plus ..... 504
<b>BEGUELIN, Roland</b>	Solidarité du Jura avec les États francophones ..... 215
<b>BERTRAND, Guy</b>	Affirmation provinciale ou affirmation nationale? ..... 490
<b>BESRÉ, Jean</b>	Prise de position des artistes ..... 121
<b>BLANCHARD, Guy, m.d.</b>	Le Parti national québécois ..... 157 La révolution tranquille a-t-elle détruit le Québec français? ... 600
<b>BLANCHARD, René</b>	Le Québec, État ou province? ..... 13 Le Québec désenchanté ..... 162 La défense et l'illustration de la langue française ..... 607 La vie de nos jeunes ..... 907
<b>BOUDREAU, Nicole</b>	Bourassa ne sait pas où il s'en va en matière constitutionnelle ..... 140 L'enseignement de l'anglais en première année ..... 210 Appel aux Québécois et Québécoises . 773
<b>BOURQUE, Jean-Louis</b>	Radiographie des forces indépendantistes ..... 154 Le Québec en attente de constitution . 217 Le gouvernement du Parti libéral et Robert Bourassa un an après ..... 448 Le Parti québécois «avec» Pierre-Marc Johnson ..... 527 Pour une véritable politique québécoise en matière d'immigration . 583 Une entente factice ..... 898

	L'affirmation johnsonnienne .....	904
<b>BOUDET, Odina</b>	L'immersion .....	49
	L'indépendance sans référendum ....	223
	La culture au privé .....	344
	La tête en français .....	506
	L'institution qui nous manque .....	626
	Plus loin que les Chartes .....	691
<b>BOUTHILLIER, Guy</b>	Pas question de se laisser passer un sapin, même en période de Noël ..	412
	Que nous réserve 1987? .....	489
	Présentation numéro spécial de juin ..	771
	Les entraves au redressement linguistique .....	891
<b>BRAULT, Michel</b>	Texte de remerciement .....	331
	Ils se sont prononcés .....	332
<b>BROCHU, Michel</b>	Pour un ministère du Nouveau-Québec .....	38
	La participation du Québec aux Jeux olympiques et à l'Exposition universelle d'Australie .....	248
	Combien de fleuves au Québec? .....	275
	Une famille de Nouvelle-France .....	362

## -C-

<b>CHAUSSÉ, Roland</b>	Feu le projet de Loi 140 .....	605
	Restaurer la Charte de la langue française .....	501
<b>CLAVEAU, Jean-Charles, m.d.</b>	Le Québec et l'immigration .....	595
	L'homogénéité du Saguenay- Lac Saint-Jean (1) .....	921
<b>CLUB SOUVERAIN DE L'ESTRIE</b>	Pour une liberté complète d'action ...	916
<b>COMEAU, Léger, Père</b>	L'Acadie reconnaissante .....	421
<b>COMTE DE PARIS</b>	Allocution à Québec .....	900
<b>CÔTÉ, Pierre</b>	L'informatique en milieu scolaire ...	70

## -D-

<b>DE SAINT-ROBERT, Philippe</b>	La Francophonie .....	173
<b>DORION, Henri</b>	Vers un inventaire toponymique national .....	369
	Visage d'une indépendance .....	745
<b>DOUVILLE, Yvon</b>	Un institut sur l'Amérique du Nord ..	166

<b>DUSSAULT, Georges</b>	La francophonie, une réalité mal connue .....	426
<b>-F-</b>		
<b>FRADET, Léandre</b>	Le chanoine Groulx, un valeureux patriote .....	278
	Xénophobes, les Québécois? .....	934
<b>-G-</b>		
<b>GAGNÉ, Nicole</b>	La Cité de l'or blanc .....	469
<b>GARNEAU, Simon</b>	Le seul...? .....	316
<b>GENEST, Jean</b>	Réflexions sur un livre de Jean-Denis Robillard .....	460
<b>GERVAIS, Michel</b>	Faut-il privatiser la recherche? .....	272
<b>GROULX, Yvon</b>	La Ligue d'Action Nationale dénonce le projet de Loi 58 .....	9
<b>GROUPE DE PERSONNALITÉS GROUPE D'UNIVERSITAIRES</b>	Prix de l'adhésion du Québec .....	888
	Lettre au premier ministre Bourassa .....	399
<b>-H-</b>		
<b>Héroux, Jean</b>	Jeunesse d'Omer Héroux (1876-1963)	108
<b>HOULE, Jacques, Me</b>	Institut d'Études Prospectives .....	28
	Le bilinguisme hors Québec .....	520
<b>-L-</b>		
<b>LACASSE, Ronald</b>	Le parc industriel de Boucherville ...	42
<b>LACHANCE, Claude</b>	Les incubateurs d'entreprises .....	620
<b>LACOURSIÈRE, Jacques</b>	La langue continuellement menacée ..	909
<b>LAFLAMME, Marcel</b>	De nouvelles conditions d'exercice du travail .....	16
	La formule coopérative, un espoir pour l'Afrique .....	91
	Étatisation-privatisation: vers un nouveau rôle de l'État .....	372
	Une culture organisationnelle québécoise en émergence .....	611
<b>LAROSE, Yvon</b>	Les procès des Patriotes .....	269
<b>LAVALLÉE, Éric</b>	Cascades .....	722

<b>LEBEL, Maurice</b>	Une publication à diffuser .....	737
	Jean Guitton .....	937
<b>LECLERC, Félix</b>	La Loi 101 .....	408
	Déclaration des Patriotes .....	410
<b>LECLERC, Richard</b>	Un Québécois en excursion à Montréal .....	497
<b>LÉGER, Marcel</b>	Le Québec doit dire non à toute signature .....	246
<b>LIGUE D'ACTION NATIONALE</b>	Manifeste .....	103
	M. Bourassa, ayez le courage de retirer vos deux projets de loi .....	397
	Les cours de langue française pour les immigrants .....	677
	Mémoire sur le Lac Meech .....	883

**-M-**

<b>MARTIN, Hélène</b>	L'amiante .....	185
<b>MARTUCCI, Jean</b>	Lire l'avenir en français .....	301
<b>MONIÈRE, Denis</b>	Le retour de Papineau .....	123
	Une politique de privation fondée sur l'intérêt national .....	416
	La passion de l'indépendance .....	523
	Pour un nouveau mode de scrutin: le vote unique .....	685
<b>MORIN, Rosaire</b>	Chronique économique .....	660
	La Prospérité .....	755
	Section économique .....	841-945
	La jeunesse québécoise, un perpétuel recommencement .....	856
<b>MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS</b>	Lettre à la ministre des Affaires culturelles .....	130
	Déclaration .....	205
	Le MQF demande une commission itinérante .....	679

**-N-**

<b>NÉRON, Jean-François</b>	Saveur anglophone .....	565
---------------------------------	-------------------------	-----

**-O-**

<b>O'BOMSAWIN, Nicole</b>	Les Amérindiens au Québec .....	168
-------------------------------	---------------------------------	-----

**-P-**

<b>PAGÉ, Lorraine</b>	Le respect des minorités .....	518
<b>PARADIS, Odile</b>	101 fois «Québec, je t'aime en français» .....	609
<b>PELLETIER- BAILLARGEON, Hélène</b>	La trêve linguistique vit ses derniers beaux jours .....	212
	Les trois projets de madame Bacon ..	328
<b>PÉPIN, Marcel-G.</b>	Les réfugié-e-s .....	928
<b>PERRIER, Onil</b>	Un anniversaire majeur .....	265
<b>PERSONNALITÉS QUÉBÉCOISES</b>	Exposés du Centre Paul-Sauvé .....	774
<b>PLOURDE, Michel</b>	Le rapport Lalande: un recul pour la langue française .....	318
<b>PONCELET, Léo</b>	Coopération et révolution hongroise ..	733
<b>PROVOST, Madeleine</b>	La personne âgée face à la mort .....	78

**-R-**

<b>RAYNAULT, Léo</b>	Ce pays où rien ne doit changer .....	551
	Les octrois aux minorités .....	912
<b>RHÉAUME, Gilles</b>	La langue d'un peuple sans pouvoir! Sans vouloir? .....	135
	Imbécile, dites-vous, M. Le sénateur?	160
	Les Patriotes, ces ancêtres inconnus ..	256
	Lettre ouverte .....	569
<b>RIOUX, Michel</b>	Comprend-il le français? .....	314
	Sir Wilfrid à la rescousse de Brian ...	741
<b>ROBILLARD, Jean-D.</b>	Nos griefs contre Ottawa .....	59
	Les conférences fédérales-provinciales	142
	Les ingérences du fédéral .....	232
	«Une lente agonie» .....	352
	La nuit des longs couteaux .....	538
	Le statut particulier du Québec .....	637
	Le statut particulier du Québec .....	699
<b>RODRIGUE, Robert</b>	Les ondes françaises perdent encore 10% .....	443

**-S-**

<b>SÉGUIN, Alexandre</b>	Le Québec est-il une colonie du Canada? .....	33
<b>SERVICE D'INFORMATION</b>	L'Institut de recherche d'Hydro-Québec à la fine pointe de la technologie .....	25

**-T-**

<b>TAILLANDIER,</b> Pascal	L'école américaine bafouille . . . . .	341
<b>TURCOTTE, Gérard</b>	Pour la tenue d'un Conseil national de stratégie . . . . .	11
	Pourquoi? . . . . .	106
	Le sens de la continuité . . . . .	203
	Une institution centenaire . . . . .	254
	Des anniversaires à célébrer . . . . .	281
	Je me souviens . . . . .	283-381
	L'Action nationale questionne ses lecteurs . . . . .	288
	Branle-bas de combat . . . . .	299
	L'actualité en bref . . . . .	364-475-554- 653-747-941
	La lutte continue . . . . .	395
	La Maison nationale des Patriotes . . . . .	557
	Anciens premiers ministres du Québec	567
	En voulez-vous, des slogans? . . . . .	568
	L'Action Nationale a la cote d'amour de ses lecteurs . . . . .	579
	Langue: statu quo . . . . .	675
	Claude Béland, nouveau président du Mouvement Desjardins . . . . .	743
	Le MQF en bref . . . . .	831
	La SSJB-M et les luttes linguistiques . . . . .	835
	Journée nationale du drapeau . . . . .	839

**-U-**

<b>UN TÉMOIN</b>	Réfugiés vietnamiens de Hong Kong . . . . .	714
------------------	---	-----

**-V-**

<b>VÉRONNEAU,</b> Hélène	Réflexion sur l'éducation . . . . .	334
-----------------------------	-------------------------------------	-----

**-Y-**

<b>YELLE, Jean-Guy</b>	Lettre à Monsieur Turner . . . . .	284
------------------------	------------------------------------	-----

• • • • •

**CLAUDE-PIERRE VIGEANT**

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo  
London — Ontario  
N6B 2R3**Don  
d'un ami****SOCIÉTÉ NATIONALE  
D'ASSURANCE**425, ouest, boulevard de Maisonneuve,  
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

***Guy Bertrand***  
AVOCAT**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,  
Mignault et Ass.**1195, Avenue Lavigerie, suite 200  
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3

# REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947  
par Lionel Groulx

4 forts numéros  
par année

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM .....

ADRESSE .....

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,  
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.  
H2V 3R6  
Tél.: 271-4759

# relations

*Un magazine chrétien  
d'analyse et de  
réflexion sur  
l'actualité sociale  
et culturelle*

## Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

## Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

## Abonnement

1 an (10nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Non .....

Adresse .....

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal**  
**H2P 2L9 (514)387-2541**

---

# LE GROUPE **RONA**

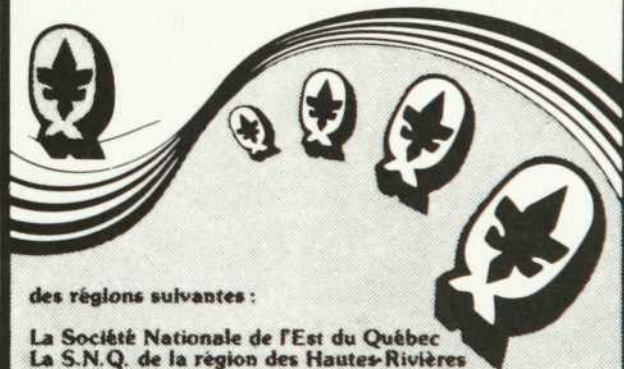


...des gens  
bien de chez nous!

*Nous souscrivons avec fierté  
à l'Action Nationale*

**LA** SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS  
**QUÉBÉCOISE**

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE  
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES  
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles  
Saint-Jean-Sur-Richelieu  
J3B 2C3

**De concert  
avec la**

# **vie**

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

**La Solidarité**

Compagnie d'assurance sur la vie



**Siège social: Québec**

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,  
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,  
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,  
Sherbrooke, Trois-Rivières.**

---

**DU GROUPE SOLIDARITÉ · UNIQUE**